BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3968 du Jeudi 23 Avril 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

EGLISE CATHOLIQUE DU CONGO

Mgr Bienvenu Manamika nommé Archevêque coadjuteur de Brazzaville

(P.8)

CORONAVIRUS

L'augmentation des cas de COVID-19 inquiète

P. 3

L'état d'urgence sanitaire prorogé de vingt jours

Prière pour la fin du Coronavirus COVID-19

Père tout puissant et miséricordieux qui montre ton amour pour toute ta création, nous nous présentons devant toi pour demander une maîtrise rapide du coronavirus qui ravage actuellement notre monde.

Ecoute avec bonté nos prières pour tous ceux qui sont touchés par le virus dans les différentes parties du monde.

Donne la guérison aux malades, la vie éternelle aux morts et la consolation aux familles éprouvées.

Nous te demandons qu'un traitement efficace contre cette maladie soit rapidement trouvé.

Nous prions pour les gouvernements et pour les autorités sanitaires, afin qu'ils prennent des mesures appropriées pour le bien du peuple.

Veille sur nous avec sollicitude, préserve-nous de cette pandémie et pardonne-nous nos manquements.

Nous te le demandons par Jésus Christ, notre Seigneur.

Amen.

Editorial

Union sacrée?

P. 3

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05 615-30-18
www.africanparks.org

DEMANDE DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU LOT N°1 :

CONSTRUCTION DU BATIMENT ADMINISTRATIF A LA BASE DE L'EST

PARC NATIONAL D'ODZALA-KOKOUA

APPEL D'OFFRE N°003/FOK/2020

Date de publication de la demande : 01 avril 2020
Date limite de soumission des offres : 30 avril 2020

Avril 2020

Veuillez contacter Antoine Marchal, le Responsable des Opérations de la Fondation Odzala-Kokoua par email antoinem@africanparks.org pour recevoir le dossier complet de l'appel d'offre.

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05 615-30-18
www.africanparks.org

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05 615-30-18
www.africanparks.org

DEMANDE DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU LOT N°3 :

CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT POUR CADRES SUPERIEURS A LA BASE DE L'EST

PARC NATIONAL D'ODZALA-KOKOUA

APPEL D'OFFRE N°005/FOK/2020

Date de publication de la demande : 01 avril 2020
Date limite de soumission des offres : 30 avril 2020

Avril 2020

Veuillez contacter Antoine Marchal, le Responsable des Opérations de la Fondation Odzala-Kokoua par email antoinem@africanparks.org pour recevoir le dossier complet de l'appel d'offre.

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05 615-30-18
www.africanparks.org

DEMANDE DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU LOT N°3 :

CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT POUR CADRES SUPERIEURS A LA BASE DE L'EST

PARC NATIONAL D'ODZALA-KOKOUA

APPEL D'OFFRE N°005/FOK/2020

Date de publication de la demande : 01 avril 2020
Date limite de soumission des offres : 30 avril 2020

Avril 2020

Veuillez contacter Antoine Marchal, le Responsable des Opérations de la Fondation Odzala-Kokoua par email antoinem@africanparks.org pour recevoir le dossier complet de l'appel d'offre.

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05 615-30-18
www.africanparks.org

DEMANDE DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU LOT N°4 :

CONSTRUCTION DE DEUX (02) BATIMENTS DESTINES POUR CADRES A LA BASE DE L'EST

PARC NATIONAL ODZALA-KOKOUA

APPEL D'OFFRE N°006/FOK/2020

Date de publication de la demande : 01 avril 2020
Date limite de soumission des offres : 30 avril 2020

Avril 2020

Veuillez contacter Antoine Marchal, le Responsable des Opérations de la Fondation Odzala-Kokoua par email antoinem@africanparks.org pour recevoir le dossier complet de l'appel d'offre.

CORONAVIRUS

L'augmentation des cas de COVID-19 inquiète

La population ne semble pas encore prendre conscience de cette pandémie, malgré tout ce que les chaînes étrangères ne cessent de diffuser chaque jour sur le COVID-19. Le Congo est passé en l'espace d'un mois de 4 à plus de 100 cas confirmés positifs. La population commence à peine à comprendre le danger de la pandémie et à s'inquiéter de plus en plus sur la capacité ou non du Gouvernement à limiter la propagation qui se fait désormais de plus en plus par contamination locale.

Ce que redoutaient les autorités est arrivé. La perméabilité des frontières, le laxisme et la complaisance des pouvoirs publics ont laissé entrer la maladie dans le pays. Le Gouvernement a réagi trop en retard pour décider de fermer les frontières et surtout d'interdire les vols en provenance des pays à haut risque.

La première personne testée positive au COVID-19 est un Franco-congolais qui revenait de France. Il n'était pas placé en quarantaine, tout comme le deuxième, l'Américain, et le troisième, un Congolais. Tous en provenance de l'Europe. La plupart des personnes testées positives ont suivi, selon les dires du Gouvernement, le confinement à domicile. Chose étonnante, beaucoup de Congolais et même d'étrangers ont refusé d'aller se mettre en quarantaine, sous prétexte qu'ils n'étaient pas malades. Cette dame rentrée de Kinshasa par le Beach de Brazzaville et qui a catégoriquement refusé de se plier aux mesures du Gouvernement en est une preuve. Elle a tenté de s'enfuir, rattrapée par la police appelée en renfort. Mais elle est rentrée chez elle sous intervention d'un haut-placé, au grand dam des étudiants congolais rentrés de Kinshasa et soumis à des mesures strictes.

De tels comportements qui méritaient d'être punis ont été passés sous silence. La faiblesse de l'autorité de l'Etat est manifeste; il peine à faire appliquer ses propres décisions, même les plus salvatrices pour le suivi et le bien-être des populations.

Le 28 mars dernier, le Président de la République décrétait le confinement de l'ensemble de la population et un couvre-feu à partir de 20h, afin de limiter la chaîne de contamination de la maladie. Malheureusement, les Congolais ne semblent pas respecter ces mesures. On voit des gens déambuler comme si de rien n'était. La distanciation sociale n'est pas respectée et les attroupements de plus de 50 personnes sont observés surtout dans les marchés ou dans les bus où les risques de contamination sont pourtant très élevés.

La police essaie tant bien que mal de conscientiser la population, mais cela ne suffit pas. Le

Gilbert Ndziessi

Premier ministre est lui-même descendu au marché Total pour faire autant. Tout laisse croire que la pédagogie seule ne suffit pas. La communication devient importante pour expliquer à la population le bien-fondé du confinement. Malheureusement, au moment où les voix s'élèvent pour appeler à l'union sacrée contre le COVID-19, la presse écrite n'a pas été associée dans la commission communication, du reste pléthorique, contre cette pandémie.

Six personnes sont déjà décédées du COVID-19 depuis que le premier cas a été déclaré dans le pays le 14 mars 2020 à Brazzaville.

A la date du 19 avril, le Congo compte 160 cas confirmés. La ville de Pointe-Noire dénombre 50 cas de COVID-19 dont 2 guéris; la Sangha 1, la Cuvette 1, le Pool 2, le Kouilou 3.

Brazzaville est le plus imporant foyer de la pandémie avec 103 cas, dont 5 décès et 14 guéris. Actuellement, 37 patients sont pris en charge dans les hôpitaux publics de Brazzaville. Par ailleurs, 377 sujets contacts sont suivis par l'équipe médicale.

L'heure est donc grave et il faut craindre le pire. La population doit respecter les gestes barrières édictés par le Gouvernement, afin de limiter la propagation et les effets néfastes de la maladie. L'heure est à l'union sacrée pour vaincre cette pandémie qui a déjà arraché beaucoup de vies dans le monde.

Dans le cadre de la prise en charge des patients, le Pr. Alexis Elira Dokekias a reconnu quelques faiblesses au début au niveau de l'accueil.

Pour ce qui est des protocoles thérapeutiques, il est resté intransigeant: *«Nous avons un stock au niveau de nos sites de prise en charge. Notre rôle à nous est d'aider la population à ne pas faire de l'automédication».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

«Le combat contre le COVID-19 s'avère difficile», affirme Jacqueline Lydia Mikolo

Face à l'expansion de la pandémie du coronavirus, la ministre de la Santé, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, avait reconnu le 6 avril dernier que les choses ne se présentaient pas de manière aussi facile qu'on voudrait. Elle a rencontré les directeurs départementaux de la Santé pour leur donner des instructions fermes pour la riposte contre le COVID-19.

C'est un combat qui s'engage contre le virus. Le Président de la République, dans son message du 28 mars, l'a maintes fois martelé. Et Mme Jacqueline Lydia Mikolo entend enfoncer le clou: *«Ce combat ne pourra être gagné que si nous sommes organisés, disciplinés et engagés.»*

Pour elle, la riposte contre la maladie à coronavirus est en train de défier tous les Etats, même les plus nantis qui croyaient posséder des systèmes de santé les plus structurés et les plus résilients. Parmi les stratégies mises en place par les Etats touchés, figurent en bonne place le renforcement de la surveillance épidémiologique et le contrôle rigoureux aux points d'entrée, le confinement des voyageurs venus des pays qualifiés à risque, la communication et l'engagement communautaire.

Au Congo, a dit Jacqueline Lydia Mikolo, *«nous avons de façon rigoureuse travaillé pour éviter l'importation des cas en optant pour ces mesures. Mais hélas, le COVID-19 est rentré dans notre pays, comme dans plusieurs qui ont tous les moyens matériels et techniques pour l'éviter. Ce qui conforte notre position que le COVID-19 défie les dispositifs mis en place.»*

Après les cas d'importation, le Congo est entré dans la phase des contaminations locales, *«chose que nous redoutions»*, a regretté la ministre de la Santé. Elle a estimé que l'heure est grave. *«Il faut donc conjuguer nos efforts pour limiter au minimum la perte des vies humaines. Notre responsabilité en tant qu'agents de santé se situe à ce niveau»,* a-t-elle dit aux directeurs départementaux de la Santé.

Elle leur a demandé de mettre en place un organe départemental de riposte au COVID-19, sous le patronage du préfet. *«Il doit contenir en son sein les cadres des autres directions départementales et les représentants de la société civile. En votre qualité de conseillers des préfets, vous devriez peser de tout votre poids, pour que ce comité soit fonctionnel et facilite la mise en œuvre des gestes barrières et les mesures prises par le Gouvernement afin de limiter la propagation et les effets de la maladie»*, a indiqué Jacqueline Lydia Mikolo.

S'agissant du renforcement de la surveillance épidémiologique et du suivi des contacts,

Mme Jacqueline Lydia Mikolo

la ministre pense qu'il n'est pas question de s'arrêter au niveau des points d'entrée, étant donné qu'il y a déjà la transmission locale: *«Elle doit plutôt s'étendre au niveau communautaire, en utilisant les relais communautaires, les leaders d'opinion, les acteurs de la médecine traditionnelle, les ONG, après un briefing sur la définition communautaire».*

Tout en reconnaissant que l'intensification de la communication n'est pas encore à la hauteur de la gravité de la maladie, la ministre a commencé par admettre que les critiques fusent de partout, surtout sur le fait que son département ne communique pas assez. *«Les populations sont encore dans le déni de la maladie. Utilisons tous les canaux à notre disposition: les médias, les NTIC, les crieurs, les sketchs, les artistes, les leaders d'opinion, les élus locaux, les chefs de quartiers…Ne laissons pas les spécialistes de la désinformation occuper le terrain, profitant du confinement de la population. Pour vaincre nos us et coutumes dans l'organisation des funérailles, communiquons sur la justification des enterrements dignes, sécurisés par les volontaires de la Croix-Rouge»,* a-t-elle déclaré.

Jacqueline Lydia Mikolo a demandé aux directeurs départementaux de protéger le personnel de santé qui commence à avoir la phobie du COVID-19 et de lui redonner confiance. *«Il faut les rassurer et leur répéter le respect scrupuleux des procédures que les chefs des commissions vont vous remettre pour empêcher leur contamination»,* a-t-elle affirmé, tout en demandant de préparer quelques salles de prise en charge dans les hôpitaux.

Editorial

Union sacrée?

Chacun selon son tempérament et ses agendas cachés très certainement, les partis politiques semblent faire bloc contre le coronavirus. Leurs leaders, les uns après les autres, annoncent leur ralliement aux mesures édictées par le Président de la République. Chacun y va de son don aux populations; chacun répète et amplifie les mesures hygiéniques observées sur l'ensemble de la planète contre un mal qui a fait irruption partout avec force.

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon; ne pas se serrer les mains pour saluer; éviter les embrassades; éternuer dans le creux du coude; ne pas se promener dans la rue, sauf urgence et nécessité impérieuses; éviter les rassemblements de plus de 50 personnes; observer une distanciation sociale d'au moins un mètre avec un ou des interlocuteurs potentiels; porter un masque hygiénique et des gants à jeter; bien laver et bien cuire les aliments.

Et, surtout, ne pas douter de l'existence de la maladie. Elle est là, répète-t-on à l'envi. Le doute n'est plus permis, au moment où nous enregistrons nos premiers morts: d'abord des personnes qui ont séjourné dans les pays infectés d'Europe ou aux Etats-Unis puis, maintenant, même des malades succombant par suite de contamination locale. Et nous n'en sommes qu'au début de la pandémie, disent les spécialistes, la rupture de la chaîne de contamination ne pouvant se faire que par le confinement.

La classe politique qui avait commencé par la désinvolture, fermant un œil quand l'un d'entre eux se faufilait par la bande pour échapper au test, a fini par comprendre le ridicule d'un tel comportement suicidaire. *«Je ne suis pas malade !»* n'est pas une garantie d'innocuité. Pas l'assurance d'une bonne gestion du pays. Pour une fois, persifle l'homme de la rue, cette maladie nous fait des citoyens égaux: ceux qui voyagent et ceux qui ne le pourront pas; les riches et les pauvres; les puissants et les humbles de toujours. Tous doivent plier devant un ennemi qu'on ne peut soudoyer.

Mais cette alliance sacrée est-elle faite pour durer? Certainement pas! Je ne pense pas. C'est ici que se pose la question: être Congolais, cela veut dire quoi? Sur quelle réalité touchant à notre être authentique s'appuie-t-on pour proclamer sa congolité? La classe politique aime la louange et la flatterie. Elle salue *«les mesures salutaires prises par le père de la Nation».* Mais quelle Nation ?

Jamais comme aujourd'hui une cause n'aura reçu un soutien unanime des politiques et des citoyens, des dirigeants et des dirigés. C'est donc qu'aucune des causes pour lesquelles nous avons fait nos guerres n'était vraiment nationale. Seulement partisane. Si cette pandémie doit tirer en nous l'essentiel de ce que nous sommes – et elle devra e faire -, nous comprendrons la gravité de ces gestes qui sont devenus habituels et instinctifs. Comme de détourner des milliards et de bien s'en porter ou de laisser mourir des malades sur un lit d'hôpital tant qu'on ne peut sortir d'argent.

Albert S. MIANZOUKOUTA

NECROLOGIE

Monsieur Mathias BOUKONO, représentant SOPRIM Zone Nord et famille, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur neveu, Joseph MIALOUNDAMA (Pompidou), survenu le samedi 11 avril 2020 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à son domicile, sis à KIMPOUOMO, arrondissement 8 Madibou.

L'inhumation aura lieu le vendredi 24 avril 2020 au cimetière de Loukanga.

Le Seigneur, maître souverain de vie, a soustrait à notre affection Alain-Adrien Miandzoukouta le 9 avril 2020 à Brazzaville. Il avait 49 ans. A tous ceux qui l'ont connu et qui ont partagé la douleur de cette perte, la famille dit un merci sincère.

CORONAVIRUS

Les sociétés X-Oil Congo et Sundeep-Oil and gas dans un même élan de solidarité

Les deux sociétés X-Oil Congo et Sundeep Oil and gas ne sont pas restées en marge de la dynamique de l'élan de solidarité relative à la pandémie du COVID-19. Elles ont donné leur contribution, en présentant lundi 6 avril dernier, au Premier ministre Clément Mouamba des chèques symboliques d'une valeur de 50 millions par société.

La société X-Oil Congo, outre le chèque symbolique, a remis un bon de 5.000 litres de carburant qui servira à alimenter les véhicules et autres engins utilisés dans la lutte contre le COVID-19, comme l'a signifié Donald Fylla, directeur général adjoint de X-Oil Congo. Parlant de la motivation de la société, Donald Fylla a indiqué: *«Ce qui nous a motivé à faire ce don, c'est la circonstance, le contexte et la situation de crise que nous vivons tous. En tant que société industrielle nous nous devons d'accompagner le gouvernement dans cette situation difficile. Donc c'était essentiel pour nous X - Oil Congo, d'accompagner le mouvement et de mettre la main à la pâte comme on dit. Aujourd'hui nous venons avec 5.000 litres de carburant pour soutenir les unités réquisitionnées.»*

Rappelons qu'en sa qualité d'élu local de Bacongo (arrondissement 2 de Brazzaville) et de président de l'association Vumbuka dynamique citoyenne pour des nouvelles solidarités, il a fait don de vivres de mille litres de carburant et d'un chèque d'une valeur d'un million à l'hôpital de base de Bacongo.

Pour Hermes Ngafouomo, actionnaire de la société Sundeep Oil Gaz, le geste posé a tout son sens: *«En tant que société de la place, on ne pouvait pas rester indifférent. Nous avons pensé qu'on pouvait apporter notre modeste contribution pour abonder ce fonds national de solidarités.»*

Pascal AZAD-DOKO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pcok@africanparks.org
Tél : 06 615-30-18
www.africanparks.org

DEMANDE DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU LOT N°5 :

CONSTRUCTION D'UN ATELIER CONSTRUCTION A LA BASE DE L'EST

PARC NATIONAL ODZALA-KOKOUA

APPEL D'OFFRE N°007/FOK/2020

Date de publication de la demande : 01 avril 2020
Date limite de soumission des offres : 30 avril 2020

Avril 2020

Veuillez contacter Antoine Marchal, le Responsable des Opérations de la Fondation Odzala Kokoua par email antoinem@africanparks.org pour recevoir le dossier complet de l'appel d'offre.

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, D'AGRICULTURE, ET DES METIERS DE POINTE-NOIRE
35, BOULEVARD GENERAL CHARLES DE GAULLE
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Il a été constitué une société à responsabilité limitée pluripersonnelle de droit Congolais dont les statuts ont été enregistrés en date du 07 Septembre 2004 à la recette de Pointe-Noire Centre sous F°079/6 N°709, ladite société présente les caractéristiques suivantes:

-Forme Juridique: Société à Responsabilité limitée;

-Dénomination: Société «CLAUDE», en sigle «C-SARL»;

-Siège Social: Vers Rond-point DAVOUM ex-Pharmacie KM4;

-Capital Social: le Capital social est fixé à la somme d'un million (1.000.000) de francs CFA;

-Objet Social: location de voitures, travaux de construction, commerce général, prestation de services, transit, manutention, négoce, courtage, représentation commerciale, commissionnaire en douane agrée, transporteur maritime, affréteur des navires;

-Durée: est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre de commerce et du crédit mobilier;

-Administration: Monsieur BABELA KIBIATSI Constantin né le 21/04/1967 à Pointe-Noire, Pays de naissance Congo ;

-Immatriculation: la société a été immatriculée au RCCM de Pointe-Noire, le 07/09/2004 sous le numéro CG/PNR/10 B 1949.

E2C SA
ENERGE ELECTRIQUE DU CONGO
DIRECTION GENERALE
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
B.P.: 95 -Tél : 222 81 05 66 / 222 81 05 69
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO
*Unité *Travail* Progrès*

COMMUNIQUE

La Société Energie Electrique du Congo (E2C SA) informe son aimable clientèle que les agences et points de vente restent ouverts et qu'ils peuvent y effectuer toutes leurs opérations comme d'ordinaire en toute sécurité.

Toutefois, des mesures appropriées ont été prises pour la protection de la santé de la clientèle et de ses travailleurs en application des dispositions prises par le Gouvernement de la République sur le respect strict des gestes barrières face à la pandémie du Coronavirus (COVID-19).

E2C appelle donc la clientèle au respect scrupuleux desdites mesures.

«Notre Energie pour vous servir»

Fait à Brazzaville, le 25 mars 2020.

Le Directeur Commercial

Cyriac Abdon MOSSONGO

PARLEMENT

Une moisson peu abondante, du fait du COVID-19

Jamais l'Assemblée nationale n'a clôturé une session sans avoir adopté une seule affaire. Pourtant, 20 affaires étaient inscrites au cours de sa 8e session dont les travaux ont pris fin le 10 avril dernier. Pour Isidore Mvouba, personne n'avait imaginé, au début de cette session, que la planète se trouverait confrontée à une pandémie extrêmement meurtrière, qui allait bouleverser, en trois mois, les équilibres du monde. «L'heure est donc grave», a-t-il déclaré.

Le président de l'Assemblée nationale a eu une pensée pieuse à l'endroit de ceux des Congolais qui, fauchés par le coronavirus, ou emportés par d'autres maladies, viennent de quitter la terre des hommes, à savoir: Jacques-Joachim Yhombi-Opangault, François Luc Makosso, Jean-Claude Ganga, Jean-Paul Matsima, Noël Loutounou, Pierre Obou, Aurlus Mabélé, Rigobert Eouriko, ainsi que ces fonctionnaires des ministères du Commerce et de l'Enseignement primaire et secondaire et d'autres de l'administration.

Pour Isidore Mvouba, le monde est à genoux. *«Le monde est désarmé, pris de court devant la virulence d'un mal cruel… Une chose est sûre. Un ennemi redoutable a déclaré la guerre à l'humanité toute entière»*, a-t-il dit.

Devant une telle menace qui sème la terreur et surprend par son caractère imprévisible et inédit, il a estimé qu'il faut livrer bataille. «Aujourd'hui, ce virus a occasionné des milliers de victimes. Plus de trois milliards de personnes sont confinées. Le monde n'a jamais vécu pareille calamité. C'est l'hécatombe. Le nombre des personnes infectées a dépassé la barre d'un million… Le monde est en péril et l'espèce humaine est menacée», a indiqué Isidore Mvouba qui a appelé la population à respecter le confinement et les mesures barrières édictés par le président de la République.

Selon lui, ces mesures sont les moyens idoines pour lutter contre le COVID-19. *«Il s'agit de nous confiner, de rester chez nous, de respecter les mesures barrières. Voilà les armes indispensables pour venir à bout de ce virus immonde dont, malgré tout, il faut le dire, l'on peut guérir. La chance de notre pays, et peut être du continent, pour minorer les dommages de ce fléau, réside dans l'implémentation efficiente des stratégies qui ont fait leurs preuves dans les pays ayant connu cette pandémie avant nous»*, a-t-il affirmé.

Isidore Mvouba a reconnu que la moisson de cette session est des plus maigres, du fait du COVID-19. *«L'action du bureau s'est focalisée sur les dispositions à prendre pour garantir le fonctionnement harmonieux et sans à-coup de l'Institution en ces temps de trouble»*, a-t-il précisé.

Face à la pandémie du coronavirus, la huitième session de l'Assemblée nationale a été clôturée de façon singulière, du fait de l'application de la mesure tendant à restreindre toute réunion, tout regroupement à 50 personnes au maximum.

Le président de la chambre basse du Parlement est également revenu sur la contribution de son Institution au fonds national de solidarité. *«Notre initiative a fait beaucoup d'émules. Nous en sommes fiers. Je tiens à féliciter les députés, pour avoir accepté, de façon enthousiaste, le prélèvement sur leurs émoluments; ce qui nous a aidé à rassembler la modeste somme de 50 millions de F. CFA qui nous a permis d'abonder, en premier lieu et en premier, ce fonds»*, a-t-il affirmé, tout en encourageant les Congolais de toute condition et de tout âge, à participer au renflouement du fonds, *«comme nous avons eu à le faire lors du fonds Africa. Nous l'avons fait hier, nous pouvons le faire aussi aujourd'hui, devant un ennemi qui menace notre survie collective et individuelle sur cette terre des hommes».*

Il a, par ailleurs, demandé au Gouvernement de faire preuve d'ardeur au travail pour monter

Isidore Mvouba et Pierre Ngolo

graduellement en puissance et être au niveau des enjeux de l'heure. A noter que l'unique affaire examinée est celle portant sur la question d'actualité liée au COVID-19.

Les regrets de Pierre Ngolo

Face à l'extrême gravité de la situation et à l'ampleur du danger auquel sont exposés les Congolais, le président du Sénat, Pierre Ngolo, a invité ses compatriotes à ce qu'ils aient conscience de ce que le devenir du Congo sera fonction de leur comportement aujourd'hui, de leur capacité à se mettre en ordre de bataille et à prendre toute la mesure de son engagement dans le mouvement visant à vaincre le COVID-19.

«La victoire contre le coronavirus passe nécessairement par la discipline et la détermination. Par contre, l'inconscience, la légèreté, la désinvolture se traduisant par la non-observation des mesures en vigueur exposent les Congolais à l'hécatombe», a-t-il déclaré.

Il a, en outre, salué et félicité le personnel de santé ainsi que les agents de la Force publique. *«Que la reconnaissance du peuple et le soutien des autorités de la République constituent pour eux une source intarissable d'énergie, un ferment puissant de dévouement, de serviabilité dans le respect scrupuleux du citoyen!»*, a souhaité Pierre Ngolo.

Le président du Sénat a, par ailleurs, encouragé le Gouvernement à manager efficacement dans le sens d'une meilleure protection des Congolais, d'un réel accompagnement des personnes vulnérables et autres en demeurant particulièrement attentif à la légalité des actes posés.

Pour lui, grâce à une mobilisation totale de ses filles et fils qui se seront comportés comme l'exige la circonstance, le Congo aura vaincu le coronavirus COVID-19, *«il ouvrira une autre page de son histoire qui appellera de tous, maturité, engagement, rigueur et créativité».*

Pierre Ngolo a, cependant, regretté le fait que cette session s'est terminée sans avoir tenu le pari qu'elle s'est fixée à l'ouverture des travaux le 1er février dernier: *«Malheureusement, la session qui s'achève est moins fructueuse de notre parcours. La contreperformance notoire que nous déplorons est due à une situation qui a échappé à toutes prévisions mettant ainsi en évidence les limites de l'homme. La pandémie du coronavirus qui secoue et frappe les Nations du monde, des plus puissantes au moins développées, a installé sur l'ensemble de la planète, incertitudes, panique et terreur.»*

En effet, sur 28 affaires inscrites à son ordre du jour, 8 seulement ont été adoptées.

KAUD

CORONAVIRUS

Le comité technique de riposte à pied d'œuvre

Le comité technique de riposte contre le COVID-19 s'est réuni le 17 avril dernier sous l'autorité de sa présidente, Mme Jacqueline Lydia Mikolo. L'objectif était d'échanger sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la riposte, encadrer les défis de la riposte, identifier les stratégies de renforcement de la mise en œuvre du plan national de riposte et les mesures mises en place par le Gouvernement.

Trois missions essentielles avaient été assignées à ce comité: assurer la coordination technique et opérationnelle de la riposte au COVID-19; opérationnaliser la riposte en liaison avec les agences de coopération bilatérale et multilatérale et les ONG, etc. Au cours de ces travaux, les membres du comité ont suivi cinq exposés développés au cours de cette réunion.

Ils ont par ailleurs arrêté quelques défis à relever. Parmi lesquels: le prélèvement de tous les contacts dans les plus brefs délais; la mobilisation générale pour un engagement communautaire intégrant tus les niveaux de la société; la mobilisation des ressources additionnelles pour la préparation du pays la mobilisation des partenaires à soutenir les efforts de préparation du Gouvernement; l'organisation du système d'isolement des cas suspects la préparation des sites de prise en charge y compris le pré-positionnement des médicaments et autres produits médicaux.

Les prochaines actions du comité porteront sur l'intensification des campagnes de sensibilisation des autorités décentralisées et des communautés; l'amélioration des conditions de mise en isolement et de suivi des cas suspects; le renforcement des capacités de collecte et d'expédition sécurisée des échantillons de tous les cas d'infections respiratoires aigües sévères dans tous les hôpitaux de base et les hôpitaux généraux des secteurs publics, privés et confessionnels; l'équipement des sites dédiés à la prise en charge; la formation des personnels de santé des formations sanitaires et des points d'entrée; le renforcement de la surveillance épidémiologique à la sortie de Brazzaville, de Pointe-Noire et de l'entrée de Dolisie.

Don chinois au Gouvernement congolais

Peu avant la tenue de la réunion technique de riposte contre le COVID-19, la ministre de la Santé a réceptionné à la centrale d'achats

Le bureau du comité technique

des médicaments essentiels et produits de santé (CAMEPS), à Mpila, le don chinois pour lutter contre le COVID-19, en présence de Ma Fulin, ambassadeur de la République populaire de Chine.

Il est composé de 10.000 gants de protection, 500 thermo-flash, 10.000 couvres-chaussures, ainsi que les gels hydro-alcooliques, 2000 masques médicaux, 2000 combinaisons de protection médicale, 2000 lunettes de protection.

«Toute la nuit, l'équipe du CAMEPS a fait le pointage des colis et la répartition. Nous allons envoyer la totalité de ces colis aux formations sanitaires de prise en charge et les équipes de la riposte», a précisé Max Maxime Makoumba-Nzambi, directeur général de la CAMEPS.

Pour Ma Fulin, le Gouvernement chinois est en train de préparer un autre don plus important qui portera, non seulement sur la prévention, mais pour le traitement des patients. *«La coopération entre nos deux pays intègre tous les domaines. Nous allons élargir le champ par rapport au Covid-19 qui constitue une menace sanitaire pour toute l'humanité»,* a-t-il affirmé.

Satisfaite, Jacqueline Lydia Mikolo a fait savoir qu'il y avait des intrants qui étaient déjà presque en rupture. *«Nous avons aujourd'hui reçu ce don. Nous tenons à vous remercier au nom du comité technique de riposte, du Gouvernement congolais et de la population pour cet appui incessant que vous ne cessez d'apporter à notre pays sur le plan matériel et technique»*, a déclaré la ministre.

KAUD

Coup d'oeil en biais

Polémique autour d'un médecin dont la mort n'était pas liée au COVID-19

Mardi dernier, un médecin est mort dans un centre d'accueil des malades du Covid-19 à Ouenzé, le cinquième arrondissement de Brazzaville. Pour le corps médical, pas de doute, c'était un nouveau décès du Covid-19, et il fallait procéder à l'enterrement rapide dans les heures qui ont suivi. Sa famille biologique a vivement protesté et s'est révoltée. Pour elle, le défunt souffrait plutôt de problèmes respiratoires chroniques depuis fort longtemps et que son décès était dû seulement au manque d'oxygène dans le centre et non des suites du coronavirus. Elle a exigé des preuves. Le corps médical a fini par admettre son erreur et sa précipitation.

Avion criblé de balles à Pointe-Noire: Air France dit avoir porté plainte

Selon une source, la compagnie aérienne Air France a porté plainte suite à l'incident « d'une extrême gravité » survenu à l'aéroport international Agostino Neto de Pointe-Noire. Son Airbus A 330 qui devait effectuer un vol de rapatriement de ressortissants français, entre Pointe-Noire, Bangui et Paris-Charles de Gaulle, a essuyé des tirs qui l'ont endommagé samedi 11 avril dernier sur le tarmac. Il n'y avait pas d'équipage ni de passagers à son bord, précise un communiqué du transporteur aérien français. Une enquête a été ouverte pour mettre la lumière sur cet incident et situer les responsabilités. Le Congo a présenté ses excuses. Le gendarme responsable du tir a-t-il agi sous l'emprise de l'alcool ou pour empêcher des Français de quitter le sol congolais pour « aller se mettre à l'abri » en ces temps de corona virus dont les premiers cas sont arrivés de France pourtant ?

Paris-Brazzaville: une note diplomatique qui dérange

Le ministère congolais des Affaires étrangères a adressé une lettre à l'ambassade de France en République du Congo. Motif: le contenu d'une note diplomatique élaborée par le Centre d'Analyse, de Prévision et de la stratégie du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères datée du 24 mars dernier, prévoyant «une tempête» à venir en Afrique avec le COVID-19. Le Congo est cité parmi les pays que cette tempête pourrait toucher. Dans sa réaction datée du 3 avril, le ministre congolais des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger « marque son étonnement sur le contenu » de cette analyse et « considère que l'heure devrait plutôt être à des expressions de solidarité afin de lutter contre cette pandémie ».

Un ministre d'Etat proteste…

Selon une source bien informée, le ministre d'Etat Alphonse Claude Nsilou proteste « vigoureusement contre l'ignominie » de l'auteur des images de la dépouille mortelle de son collaborateur, Florian Nicaise Mvoulaléa (ancien directeur de la répression des fraudes commerciales au ministère du Commerce). Cet homme a posté ces images sur les réseaux sociaux. Ce serait « un conseiller d'un haut membre du Gouvernement », prétend-t-on. « Une action en justice pourrait être possible » contre cet auteur, révèle Le Troubadour de Brazzaville.

Quelle thérapeutique conduit aux cas de guérison du COVID-19 ?

L'augmentation des cas confirmés du Covid-19 inquiète grandement. De 117 cas de contamination confirmés on est passé à 143 cas déclarés positifs officiellement le 17 avril dernier. 11 patients ont été déclarés guéris selon les autorités sanitaires. Mais à quelle thérapie ont-ils été soumis ? Pour la ministre de la Santé, il n'est pas question de la divulguer pour éviter l'automédication. Sûr ?

Trouvé mort à son lieu de travail

Le début d'application dans le pays du couvre-feu et du confinement à domicile de la population, n'a pas été heureux pour la famille d'un policier, habitant le quartier Mbouala, à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. Comme tout agent de la Force publique travaillant la nuit, il s'est rendu à son lieu de travail jeudi 2 avril. C'est là-bas que, plus tard, ses collègues l'ont trouvé sans vie.

Chassée du foyer conjugal en plein couvre-feu !

Une mère de quatre enfants a été chassée du toit conjugal par son mari à Dolisie, la troisième ville du pays, a rapporté dernièrement Radio-Congo. La scène s'est passée le jour d'entrée en vigueur du couvre-feu instauré par le Président de la République. Elle a été repêchée par la police, et après avoir expliqué sa mésaventure, a été ramenée à son domicile d'où le mari s'était envolé !

Des boutiques et échoppes en bois en flammes à Djambala

Les intempéries n'ont pas fini de faire des dégâts. Les derniers en date qui en allongent une liste déjà tristement garnie, sont ceux enregistrés la nuit du samedi 11 avril dernier à 20h, au marché de Djambala, dans le département des Plateaux. Des boutiques et autres installations en bois, il ne reste que des vestiges calcinés. Dieu merci, on ne déplore pas de perte de vie humaine. Le maire de la ville, l'ancien coureur de fond Emmanuel Mpioh, a lancé un SOS pour les sinistrés.

Hôpital général d'Oyo: un syndicat appelle le personnel à débrayer

Le personnel soignant de l'hôpital Edith Lucie Bongo Ondimba d'Oyo, dans le Cuvette, était appelé par le président de la section syndicale des travailleurs à observer jeudi 16 avril une grève générale illimitée, malgré la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19. Ils réclament le paiement de 2 mois de salaire sur les 7 impayés avant le 15 avril 2020.

apec congo
Association Professionnelle des Établissements de Crédit du Congo

COMMUNIQUE

Les banques et établissements de crédit du Congo informent leur aimable clientèle que pendant toute la durée de confinement, ils continuent à assurer leur service et que leurs guichets restent ouverts sur toute l'étendue du territoire national du lundi au Vendredi de 09H00 à 14H00.

Fait à Brazzaville le 31 mars 2020.

Le président

APEC - CONGO

Narcisse OBIANG ONDO.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

REPUBLIQUE DU CONGO
Siège Social et Direction Nationale
BRAZZAVILLE
Tél.: 22.281.81.50-05-547.80.23-06.965.65.16
B.P.: 126-beacbzv@beac.int / Fax VSAT: 7082

COMMUNIQUE

La Direction nationale de la BEAC porte à la connaissance des commerçants, comités des marchés, pharmaciens et stations-service qu'elle organise, à compter du lundi 16 mars 2020, une opération exceptionnelle d'échange des billets contre les pièces de monnaies de: 500 F. CFA, 100 F. CFA, 50 F. CFA, 25 F. CFA, 10 F. CFA, 5 F. CFA, 2 F. CFA et 1 F. CFA.

-Les opérateurs économiques précités sont priés de passer aux guichets de la BEAC tous les lundis, mercredis et jeudis de 8 h15 à 12h30.

-Leur attention est attirée sur le fait que les pièces de monnaie mises en circulation dans la CEMAC sont destinées à des fins de transactions économiques et financières et non à être utilisées comme jetons dans les machines à sous des salles de jeux de hasard.

Fait à Brazzaville, le 11 Mars 2020

Le Directeur National

Michel DZOMBALA

Riposte à l'épidémie du COVID-19 : l'Union européenne engagée aux côtés du Congo

Face à la crise provoquée par l'épidémie du COVID-19, l'Union européenne tient à manifester sa plus grande solidarité aux autorités et à la population congolaise. En tant que partenaire de longue date de la République du Congo, nous nous tenons fermement à ses côtés dans la lutte contre la propagation du virus et ses diverses conséquences.

Nous sommes ainsi engagés sur plusieurs fronts.

De manière globale, à travers le continent, grâce à la mobilisation de 15,6 milliards d'euros pour faire face aux besoins immédiats, à la fois humanitaires et dans le secteur de la santé pour i) renforcer les systèmes de santé, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ii) répondre aux conséquences économiques et sociales de cette crise dans les pays partenaires de l'UE à travers le monde. Ce paquet de mesures a été annoncé par la présidente de la Commission européenne Ursula Von Der Leyen et le Haut-représentant pour l'action extérieure Josep Borrell. « Il est dans notre intérêt de garantir le succès de la lutte dans le monde entier, a déclaré Ursula Von Der Leyen. Le virus ne connaît pas de frontières. Le défi mondial qu'il représente nécessite une forte coopération internationale. Nous savons tous que ce n'est qu'ensemble que nous pourrons arrêter la propagation mondiale du coronavirus».

En République du Congo, en réponse à l'appel des autorités congolaises dans l'activation du plan national de riposte à l'épidémie de Coronavirus, l'Union européenne travaille à la mise en œuvre d'un appui axé sur 2 volets :
1)-Concernant les besoins directs urgents liés au renforcement de la surveillance épidémiologique, à la prévention et au contrôle des infections d'une part, à la communication sur les risques et à l'engagement communautaire d'autre part, la Délégation de l'Union européenne (DUE) va accorder un financement direct d'environ 1 milliard de FCFA
(1,5millions d'€) à la Croix Rouge française, partenaire privilégié des autorités congolaises dans ces domaines.

2)-Au-delà du contexte actuel d'urgence sanitaire, il est essentiel d'atténuer l'impact économique de l'épidémie afin de continuer à accompagner le Congo dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vies des populations. Ainsi, la DUE va fournir un appui financier au PAM pour renforcer ces actions dans le domaine de la sécurité des approvisionnements en milieu rural et urbain, avec un focus particulier sur les groupes vulnérables. Dans cette perspective, environ 1 milliard de FCFA seront dédiés au renforcement des chaînes de valeur de produits agricoles, notamment de la filière manioc (y compris sa transformation locale). D'autres sources de financement allant dans ce sens sont également sont à l'étude. Par ailleurs, l'UE a réservé une enveloppe allant jusqu'à 328 000 000 de FCFA (500.000 euros) pour des appuis techniques qui pourraient être mobilisés sur demande spécifique du Gouvernement, en réponse à la crise sanitaire.
« L'UE rejoint l'effort du Gouvernement pour lutter contre la propagation du coronavirus et contribue à mitiger ses impacts économiques. Nous sommes présents à l'échelle nationale mais également à travers des contributions importantes aux initiatives et organisations internationales », a souligné l'Ambassadeur de l'UE en République du Congo, Raul MATEUS PAULA.
Appui multilatéral au niveau régional et international
Au-delà des appuis nationaux, la Commission européenne est mobilisée également au niveau régional et international. Fin février 2020, la Commission européenne avait annoncé un premier soutien de 152 milliards de FCFA (232 millions d'euros) à la lutte mondiale contre le COVID-19. Le paquet de mesures identifiées portent sur :

-Une contribution en faveur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de plus de 74 milliards de FCFA (113,5 millions d'euros) pour soutenir son plan mondial de préparation et de riposte.

- Une allocation d'environ 10 milliards de FCFA (15 millions d'euros) dans le cadre d'un appui spécifique à l'Afrique, notamment à travers l'Institut Pasteur Dakar au Sénégal. Cette allocation soutiendra des mesures telles que le diagnostic rapide, la formation d'experts et la surveillance épidémiologique.

- La mise à disposition d'un fonds de plus de 65 milliards de FCFA (100 millions d'euros) afin de poursuivre les recherches sur le diagnostic, le traitement et la prévention au coronavirus. L'essentiel de ces fonds seront mobilisés dans le cadre de l'Initiative en matière de médicaments innovants, un partenariat spécifique entre l'UE et l'industrie pharmaceutique.

Appuis complémentaires de l'UE en matière de santé au-delà de la crise du COVID-19
En complément de ces mesures importantes, l'Union européenne agit également à travers
ECHO, son agence de protection civile et d'aide humanitaire. Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du COVID-19, ECHO étudie actuellement la possibilité de mobiliser des fonds pour la République du Congo dans les prochaines semaines.

Enfin, l'UE est également engagée par le biais de son soutien aux initiatives mondiales pour la santé telles que le Fonds mondial dont elle est le principal contributeur avec ses Etats membres (près de 50 % de l'ensemble des ressources) avec une enveloppe de plus 2,6 milliards d'euros depuis la création de fonds en 2002. Pour la période 2017-2019, la République du Congo a bénéficié d'un appui financier de plus de 18 milliards de FCFA (28 millions d'euros).
Reprenant les propos du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Josep Borrell, le chef de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo, Raul Mateus Paula a tenu à rappeler l'engagement de de l'UE et de ses Etats membres ainsi que l'impératif d'une « union sacrée » contre le COVID19 : « C'est maintenant que nous devons faire la preuve de ce que la solidarité européenne et mondiale signifie réellement. A l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières, cet événement inédit requiert une action internationale sans précédent. »

Contacts
-Azaad Manté (Chargée de Presse et de communication)
Mail : Azaad.MANTE@eeas.europa.eu – Tél. +242 06 973 65 33

-Amparo Moreno-Sebastia (Chargée de programme Société civile et secteurs sociaux) Mail : Amparo.MORENO-SEBASTIA@eeas.europa.eu – Tél. +242 05 500 24 00

Délégation de l'Union européenne en République du Congo
Quartier Blanche Gomes - BP 2149, Brazzaville - Congo
Mail : delegation-congo-brazzaville@eeas.europa.eu - Tél. : + 242 05 500 24 00
Site web : http://eeas.europa.eu/delegations/congo
Facebook : www.facebook.com/duecongobrazza/
- Twitter : @UeCongoBrazza

EGLISE CATHOLIQUE DU CONGO

Un Archevêque coadjuteur à Brazzaville: Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou

La nouvelle est tombée samedi 18 avril: l'Evêque de Dolisie a été nommé Archevêque coadjuteur de Brazzaville. Il reste en même temps administrateur de Dolisie. Jargon technique qui mérite des éclaircissements de l'intéressé qui s'est confié à La Semaine Africaine et à Radio Magnificat en primeur. L'homme est connu pour être un pragmatique. En nommant Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou Archevêque coadjuteur de Brazzaville, le pape François a semblé faire le choix à la fois de la rupture et de la continuité. Assiduité, respect de l'heure, fermeté, sévérité, anti-dérapant, fierté de l'identité de l'Eglise, fortifiant de l'image du prêtre, propulseur de spiritualité, catéchète, enseignant. Mais l'homme est aussi nerveux, parfois prolixe dans les homélies, direct, méfiant et impatient, décideur et presque TGV (Train Grande Vitesse).

**** Monseigneur, vous avez donc lâché… enfin quitté Dolisie ?***

** Merci d'avoir rectifié et trouvé un autre mot, car le premier sent la trahison. Je me refuse d'être du parti de l'Iscariote. Je tolère le second. Non et non, je n'ai pas quitté Dolisie. Je ne peux pas quitter Dolisie. Le Diocèse de Dolisie et moi sommes des jumeaux. Une séparation n'a pas la même saveur qu'un abandon. C'est l'arrière-goût de votre question, n'est-ce pas ? Non je n'ai pas abandonné mon frère jumeau. Nous continuons ensemble sur le même boulevard menant à la même direction. Le Saint Père a simplement voulu que je poursuive la suite autrement.

**** Monseigneur, le Saint-Siège vient de vous confier une nouvelle charge, mais les Dolisiens peuvent se sentir frustrés !***

** En apprenant que le Saint-Siège venait de me nommer Archevêque coadjuteur de Brazzaville, je ne vous cache pas qu'un tournis m'a déséquilibr é pendant quelques secondes. Je suis demeuré perplexe et inquiet, parce que, comme vous, j'ai ressenti le choc. Perplexe non pas à cause de la destination, mais plutôt de la provenance, car je voyais certains projets dessinés et qui finalement ne surgiront pas de terre pendant mon mandat. Et, je l'avoue, j'avais déjà pris racine, je me sentais bien dans mon cocon avec les miens du Niari. Même mon Kituba a commencé à prendre une belle allure (rire)…Il va falloir maintenant faire pousser d'autres racines sur une autre terre, heureusement pas inconnue. Quant à l'inquiétude, c'est par rapport à la nouvelle mission qui est à la fois lourde et complexe. Mais Dieu pourvoira.

**** Vous avez semblé dire une terre pas inconnue. Vous n'y êtes pas étranger alors ?***

** Non. C'est le cas de citer l'adage africain: «L'oiseau a beau voler, il finira par retrouver son nid.» En d'autres termes: «C'est le retour à la maison mère».

**** Mais, ce terme «Coadjuteur» paraît ésotérique pour le commun des mortels. Qu'est-ce que finalement un évêque ou archevêque coadjuteur?***

** En termes simples, je dirais qu'il s'agit d'un évêque auxiliaire muni de facultés spéciales et jouissant du droit à la succession automatique lorsque le siège devient vacant. Je vous conseille à un peu de curiosité: lisez l'ensemble du canon (article) 403 du Code de Droit canonique (Constitution de l'Eglise) et vous aurez d'amples précisions. Il suffit d'aller au Net et le match est joué.

**** Ah non, Mgr ! Vous avez dit «succession lorsque le siège sera vacant» ? Encore quelques éclaircissements: que feriez-vous entretemps, alors que Mgr Milandou est encore là ? Cela ne semble pas clair.***

* Du calme ! Ce n'est pas sorcier. Je travaillerai comme un Vicaire général. J'assisterai dans ce sens Mgr Milandou dans tout le gouvernement de l'Archidiocèse et le cas échéant, précisément en cas d'absence ou d'empêchement, je le remplacerai. Retenez que les normes ecclésiales sont claires à ce sujet : je suis tenu de toujours travailler en harmonie, donc en union de cœur et d'esprit avec lui, pour favoriser au maximum le bien présent et futur de l'Archidiocèse de Brazzaville. Et là, il n'y a pas d'appréhension.

**** Pourquoi vous ?***

** Quelle question ! Eh bien, je n'en sais rien. Le peu que je sais c'est qu'avant de prendre sa décision, le pape François a beaucoup consulté, comme d'ailleurs pour toutes les nominations épiscopales. L'actuel Archevêque et tous les membres de la Conférence Episcopale du Congo ont été consultés. Des prêtres, consacrés et laïcs de même. Dans ce genre de scrutin, il n'y a pas de candidat qui se présente comme dans «les arènes» politiques. Ce sont exclusivement les autres qui vous présentent et souvent tout se passe à votre insu, donc dans le plus grand secret. Au départ, Il y a toujours plusieurs «potentiels». Puis l'étau se resserre forcément sur un «désigné» dont le dossier passera à l'épreuve de la volonté du Saint Père. Et comme vous le constatez, il en est sorti ce qui en est sorti. Je n'ai pas réussi à un concours. Pourquoi moi ? Je répète que je n'en sais rien. C'est la volonté de Dieu. A vos marques, partez !

**** Vous serez le cinquième Archevêque congolais de Brazzaville, pourriez-vous nous dire quelle sera votre orientation pastorale ?***

** Disons que dans sa faisabilité, l'orientation pastorale n'est pas entièrement définissable maintenant, car je vous ai déjà dit que je serai une aide spéciale. Mais elle se précisera en concertation avec l'Archevêque Anatole Milandou d'abord, puis avec l'ensemble du clergé, et enfin avec les collaborateurs laïcs. Dans tous les cas, ce sera la résultante de la réflexion et de la contribution de toutes les composantes de la famille chrétienne catholique de Brazzaville sur la Doctrine de l'Eglise et la tradition de l'Archidiocèse.

**** Il existe une réalité : l'Archidiocèse de Brazzaville où vous allez maintenant n'a rien à voir avec les eaux tranquilles de Dolisie. Ces derniers temps, l'on a perçu dans cette circonscription des odeurs de pollution distillées par les anonymes des réseaux sociaux. Vous-mêmes avez été visé à un certain moment. Comment allez-vous aborder et résoudre cette question épineuse ?***

** C'est l'autre face des réseaux sociaux choisis par certains snipers pour exprimer leurs mécontentements. Malheureusement, parmi ces tireurs embusqués se trouvent des chrétiens, certainement aussi quelques prêtres aigris qui opèrent en singleton ou en quarteron concerté. Et vous avez su le dire, ce n'est pas le style de l'Eglise. Ils font plus de mal que de bien, parce qu'ils déconstruisent. Ils provoquent à la fois souci et agacement au sein et hors de l'Eglise. Vous savez, et jusqu'à preuve de contraire, l'Eglise est une Société extrêmement organisée. Sans exagérer, son organisation administrative, pénale et autre est bimillénaire. Comme toute société «parfaite», elle a tous les moyens pour atteindre sa finalité. C'est dire que ce ne sont donc pas les «plateformes» officielles qui manqueraient pour s'exprimer ou même se défouler; des instances de règlement de conflits existent. Pour votre gouverne, j'aimerais rappeler que la Loi fondamentale de l'Eglise appelée Code de Droit canonique prévoit en son Livre VI et VII la procédure à suivre et, le cas échéant, les sanctions concernant les cas de figure que vous évoquez. Cela pourrait même vous surprendre, car l'Eglise a la particularité d'émettre une catégorie de sanctions qui lui sont propres et qui atteignent le criminel ou le délinquant «ipso facto commissi delicti » (automatiquement, dès que le délit est commis), qu'il en soit conscient ou pas, et non déclarées par le Législateur. Vous comprenez la teneur de ses dispositions ? Cela veut dire que nos snipers sont souvent des prisonniers qui s'ignorent, ils sont pour la plupart sous le coup d'une sanction depuis qu'ils utilisent des moyens inappropriés pour badigeonner malicieusement. Les canons 220, 1370 à 1399 en disent long. Néanmoins, un bémol dans mes propos: en arriver à de tels débordements, c'est finalement une sonnette d'alarme qui ne devrait pas laisser indifférente la hiérarchie de l'Eglise. D'où l'importance de l'écoute et de prise de décisions courageuses, car chaque crise est porteuse d'opportunités. Cela signifie que nous devons ramener notre regard vers le Christ et non nous laisser distraire et paniquer par vents et tempêtes. C'est dire aussi qu'avant de parler procédure et sanction (comme je l'ai fait), nous devons réduire au maximum le fossé entre nos discours en Eglise et la praxis en société, car certains comportements exacerbent. Voilà pourquoi il est nécessaire, et je l'ai souligné plus haut, de nous mettre davantage à l'écoute les uns des autres, pour interpréter ensemble «les signes des temps» à partir de notre foi. C'est ainsi que nous serons Église et dirons ensemble au vent et à la tempête: «Silence, tais-toi !»

**** La tâche n'est pas aisée. Pensez-vous vous en sortir ?***

** Evitons les prétentions. Je ne suis pas un shérif. Et mieux encore, «un seul doigt ne lave pas toute la figure», dit un proverbe africain. La confiance m'a été faite. A mon tour, je fais confiance à Dieu, à la Sainte Vierge et à ma nouvelle famille ecclésiale. Ce sera un travail d'ensemble et non celui d'un superman digne des studios d'Hollywood. Laissez-moi d'abord me poser. Ensuite on verra bien. Il faudra du temps, pas trop bien sûr, mais du temps nécessaire à l'esprit d'union et de communion fraternelles.

**** Avez-vous peur ?***

**De moi-même surtout, car j'ai aussi mes volcans intérieurs. Alors gare aux éruptions ! (rires aux éclats). Pour le reste, «les yeux fixés sur Jésus-Christ, entrons dans le combat de Dieu». Car, vous conviendrez avec moi que L'essentiel sera de garder la main, l'esprit et le cœur libres pour la mission de vivre l'Évangile et de le transmettre.

**** Que voulez-vous dire ?***

** Qui vivra verra ! Dans tous les cas (je l'ai déjà mentionné plus haut), je compte sur le soutien indéfectible de Notre Sainte Mère du Ciel. Ses puissantes et miséricordieuses interventions m'ont toujours été et me seront d'un appoint décisif.

**** Brazzaville est la capitale politique et administrative du Congo. Les relations avec l'Etat sont parfois ambiguës. Comment vous comporterez-vous ? C'est une question à laquelle vous n'échapperez pas !***

**Ne faisons pas des enchères. L'Eglise a le Magistère, une doctrine sociale, une Constitution, et c'est ce à quoi j'échapperai difficilement. Dans tous les cas, un Accord-cadre a été signé entre l'Etat congolais et le Saint-Siège sur les relations entre l'Etat et l'Eglise catholique. Nous tiendrons compte de tous ses paramètres pour tenir dans les rails de notre mission. Et tenez-vous bien, toutes les relations sociales, quelles qu'elles soient, ont besoin d'être édifiées dans la droite continuité, d'être corrigées si besoin est, d'être améliorées à travers différents stades et épreuves qui ne manqueront pas. Il suffirait que les parties concernées trouvent des points d'ancrage pour le vrai bien du peuple, alors les rapports serviront à un développement harmonieux du peuple, de la nation.

**** Et Dolisie dans tout ça ? La traditionnelle Procession du mois de mai et la Campagne d'évangélisation qui résument la haute saison spirituelle dans le Diocèse, le projet du presbytère de Moupepe ? La future paroisse de Tsila ? l'Evêché ?*** Est-ce une page tournée ?

**Non. Dolisie, l'amour de mon enfance épiscopale est inoubliable. La page ne sera jamais tournée, du moins pas dans mon cœur. Pour le moment, le Saint Père me fait la faveur d'accompagner, comme Administrateur apostolique, le Diocèse de Dolisie jusqu'à la nomination de son prochain Pasteur. Et plaise à Dieu que le COVID-19 soit stoppé très prochainement pour permettre la reprise de certaines activités. Mais il faut avouer que les choses ne se feront pas exactement comme avant, car confinement levé ou pas, il n'y aura qu'une seule possibilité : Notre-Dame Auxiliatrice arpentera les rues de Dolisie le 24 mai sans les fidèles. Concrètement, la tradition tiendra ses promesses, mais en «mode confinement». C'est dire qu'avec la permission de l'Autorité compétente, trois véhicules sillonneront la ville avec la Croix du Christ en tête, l'image de Notre Dame Auxiliatrice à la suite et enfin un dernier muni de hauts parleurs pour que, depuis leurs maisons, les gens participent à la prière. Même si déconfinement il y avait, ce serait imprudent de rassembler des gens comme nous le faisons d'habitude, sauf si les Autorités politiques et sanitaires du pays nous rassurent. Figurez-vous, l'an dernier, il s'agissait d'environ 15.000 personnes. Ce serait un facteur de haut risque par les temps qui courent. De toutes les façons, l'objectif c'est la prière. Les fidèles chrétiens, munis de leurs chapelets, seront spirituellement en procession, tout en étant chez eux. Vous m'avez compris, la Vierge visitera les Dolisiens pour le bien du Diocèse et du Congo…mais en mode confinement. Quant aux projets de construction, l'administration est une continuité. Je ne prétendrais pas tout faire et tout achever. Brazzaville ne s'est pas édifiée en un jour.

**** Une question délicate : qu'emporterez-vous et que laisserez-vous.***

** Votre question ne me dérange pas, même si elle ne me semble pas nécessaire. Eh bien, il y a de la place dans mon petit cœur pour tous mes collaborateurs du Diocèse de Dolisie. Ceux-là, je les emporterai avec moi. C'est le sens de l'expression: «Loin des yeux, près du cœur». Mais si vous faites allusion au matériel, alors retenez que je partirai comme j'y suis allé, c'est-à-dire avec mes habits et quelques livres. Le reste appartient à Dolisie. Luc 9,3 oblige. Mais dites-moi, qu'emporte l'homme lorsqu'il est convoqué par Dieu ? Lisez Marc 8, 36 et vous comprendrez.

**** Que retenir de votre état d'esprit d'aujourd'hui ?***

**D'abord gloire et louange au Christ Ressuscité. Profonde et infinie gratitude à Notre-Dame Auxiliatrice. Ensuite merci au Saint Père, au Nonce apostolique au Congo et au Gabon, à l'Archevêque de Brazzaville, à la Conférence des Evêques du Congo et enfin à tous ceux qui m'ont fait confiance. Une reconnaissance spéciale à mes frères prêtres, consacrés et fidèles laïcs de Dolisie. Je sollicite vos prières, d'abord pour le prochain Pasteur de Dolisie, afin que Dieu donne un féru du travail missionnaire qui consolidera les acquis et continuera le cheminement à la tête de la portion du Peuple de Dieu qui est à Dolisie. Je sollicite aussi humblement à vous tous de me soutenir, comme le firent Aaron et Hur dans Ex. 17, 12, afin de triompher ensemble d'Amalek.

Que Dieu soit glorifié en tout lieu par l'Immaculée Vierge Marie.

Propos recueillis par Léandre Lecoq et Albert S. MIANZOUKOUTA

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

Les MUCODEC apportent une contribution de 70.000.000 de F. CFA

Pour justifier sa participation au Fonds national de solidarité relatif à la pandémie de COVID-19, la délégation conduite par Fortuné Moussa Ipalat, un des Vice-présidents du Conseil d'Administration des MUCODEC, a présenté lundi 6 avril dernier, au Premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, un chèque symbolique d'une valeur de 70.000 000 F. CFA. Un geste bien apprécié par le chef du gouvernement, qui a, par ailleurs, encouragé le premier établissement de micro finance au Congo pour cet élan de solidarité.

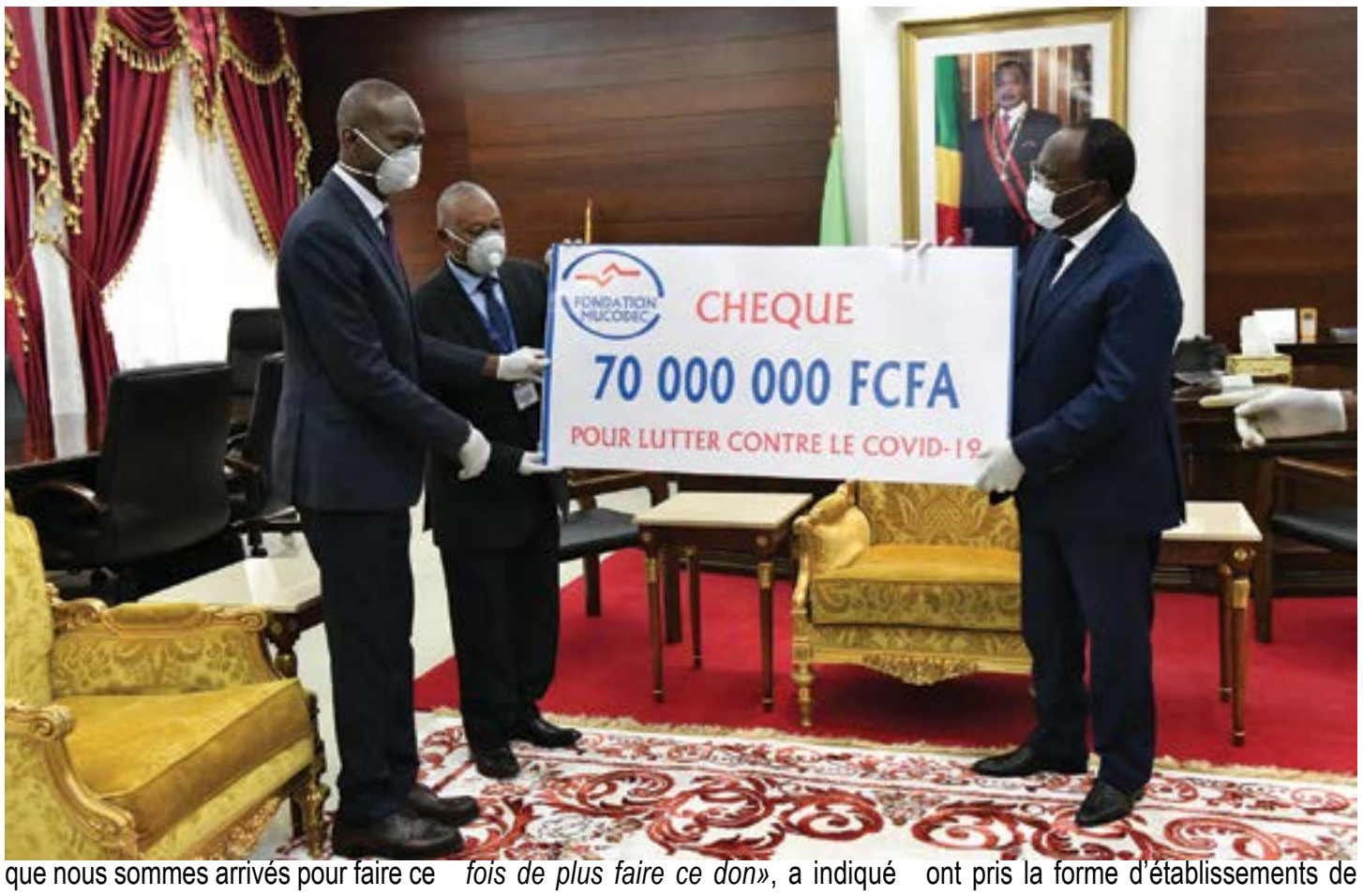

A noter qu'à cette activité, le Vice-président, Moussa Ipalat était accompagné du Directeur Général de la MUCODEC, Dieudonné Ndinga, et du Directeur Général adjoint, Jean-Claude Adoua.

Rappelant le bien-fondé de ce geste, le Directeur Général des MUCODEC, Dieudonné Ndinga, a indiqué: «Nous sommes venus dans le cadre de la Fondation MUCODEC pour transmettre la contribution des MUCODEC, par le biais de sa fondation, un chèque symbolique d'une valeur de 70.000.000 F. CFA, pour abonder le Fonds national de solidarité. Vous savez bien ce qui se passe dans le pays et le monde entier. J'estime qu'il est difficile pour une entreprise citoyenne comme les MUCODEC de rester indifférente à cette situation. c'est justement dans ce cas que nous sommes arrivés pour faire ce don au gouvernement. C'est ce qu'on a transmis tout à l'heure. La preuve évidemment c'est le chèque symbolique auprès du Premier ministre. Il était très sensible au geste de la Fondation MUCODEC.»

Le Directeur Général des MUCODEC a, par ailleurs, relevé que les MUCODEC ont déjà eu à faire par le passé des gestes similaires, notamment un don au ministère de la Santé de kits d'accouchement, en 2018. Et, récemment, un don de manuels scolaires au ministère de l'Enseignement primaire, secondaire, chargé de l'alphabétisation. *«C'est dans cette dynamique que la Fondation MUCODEC est revenue une fois de plus faire ce don»*, a indiqué Dieudonné Ndinga.

Pour la petite histoire, les MUCODEC constituent le plus grand réseau de microfinance en République du Congo. Elles ont été créées en 1984 sous forme de projet de l'État congolais avec l'ouverture de la première Caisse Rurale Coopérative d'Epargne et de Crédit (COOPEC) à Madingou, dans le département de la Bouenza. En 1987, l'organisation prend le nom de Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit (MUCODEC). Impulsées par la Coopération Française, la volonté du gouvernement congolais et du Centre International du Crédit mutuel (CICM) comme partenaire technique, les MUCODEC ont pris la forme d'établissements de crédit mutualistes dès 1989.

Les Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit sont depuis 1990 admises à la Chambre des compensations à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) avec une domiciliation de compte qui s'inscrit dans la convention régissant les établissements de crédit.

Les MUCODEC encouragent la bancarisation des populations et plus particulièrement des populations exclues du système bancaire classique. Les MUCODEC s'inscrivent aussi dans le paysage économique congolais grâce à la domiciliation des salaires des fonctionnaires et les pensions des retraités. Les MUCODEC ont construit plusieurs Caisses locales et points de vente sur le territoire congolais.

Les MUCODEC forment un réseau mutualiste fondé sur le principe: 1 homme = 1 voix. Au cours d'Assemblées Générales annuelles, une collaboration étroite est établie entre les administrateurs élus et les salariés, contribuant ainsi à l'amélioration des services aux sociétaires. Ainsi, chaque sociétaire est à la fois copropriétaire et client de sa Caisse Locale MUCODEC.

Le réseau MUCODEC compte 45 agences réparties sur le territoire national et dispose d'un parc de de près de 80 distributeurs automatiques de billets.

Créée en 2015, la Fondation MUCODEC est l'entité qui porte l'engagement sociétal de cette institution dans le cadre de sa démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

BP : 711 – Pointe-Noire
Téléphone : (242) 06 702 19 80
République du Congo
E-Mail : info@papn-cg.org
Web: www.papn-cg.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Communiqué de presse/Coronavirus/Covid-19/suivi des mesures de prévention du PAPN

Dans le cadre de la mise en application des dispositions prises par le gouvernement de la République du CONGO pour faire face à la pandémie du Coronavirus/Covid-19, la Direction Générale du PAPN porte à la connaissance de tous les usagers que les mesures suivantes devront être scrupuleusement observées au Port Autonome de Pointe-Noire.

1. Accès au Port : Entrée :
-Contrôle thermique des personnes à l'entrée du port (obligatoire) ;
-Dans les locaux des sociétés et administrations installées dans le port : se soumettre au lavement des mains (au gel hydro alcoolique ou eau + savon antiseptique) obligatoire ;
-Dans les installations secondaires (ILOGS/ TOTAL/ BOSCONGO/ POSTE PETROLIER/ CONGO TERMINAL, quai môle du port public) : prise de température et lavement des mains (au gel hydro alcoolique ou eau + savon antiseptique) obligatoire.

2. Accueil Navires
- Montée Conjointe : Seules les administrations suivantes feront la montée conjointe à bord des navires pendant la période de crise : Marine Marchande
(02) agents, Douanes (02) agents, Service Transfrontalier (01) agent, PAPN (01) agent, Santé (02) agents, Phytosanitaire (01) agent selon la nature de la cargaison.

3. Transport des personnels & des visiteurs
-Les responsables des administrations et sociétés installées dans l'enceinte portuaire, sont tenus d'assurer le transport de leurs personnels et visiteurs à l'entrée et à la sortie du port.

4. Consignataires
- Les dispositions relatives à la transmission de la liste des dix derniers ports touchés ainsi que celle de la fiche sanitaire dans un délai de 48h avant l'entrée du navire, demeurent d'actualité.

J'attache du Prix au respect scrupuleux des présentes dispositions qui prennent effet à compter de la date de signature.

Fait à Pointe-Noire, le 20 Mars 2020
Directeur Général
Séraphin BHALAT

Office Notarial Maître Raymond ASSAH
Sis au Centre-ville, derrière la Bourse du Travail, vers l'entrée du site de l'ancienne Ecole Africaine de Développement (E.A.D.), Boîte postale: 5005, Téléphones: (242) 05.553.15.07/06.675.15.15 ; e-mail: etudeassah.notaires@gmail.com,
Pointe-Noire, République du Congo.

LA SOCIETE «ROCK MINING LIMITED»
SARLU
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Au capital social de Francs C.F.A: DIX MILLIONS (10.000.000)
Siège social: 35, rue Kinshasa, quartier KM4
B.P.: 1235, Arrondissement N°1, E.P.LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo.
R.C.C.M Pointe-Noire: CG/PNR-01-2020-B 21-00002 du 03/02/ 2020

Suivant acte sous seing privé reçu aux rangs de ses minutes par Maître Raymond ASSAH, Notaire, titulaire d'un office, de résidence à Pointe-Noire, portant «procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société «ROCK MINING LIMITED» S.A.R.LU. et en date à Pointe-Noire du quatre décembre deux mil dix-neuf, et d'un acte reçu par ledit Notaire en date à Pointe-Noire du quatre décembre deux mil dix-neuf, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales, une Société à Responsabilité Limitée, d'une durée de quatre- vingt dix-neuf années dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le six décembre deux mil dix-neuf, sous le numéro 1027, Folio 224/36 et ayant pour principal objet social, en République du Congo, dans les Etats-Parties du Traité de l'OHADA et à l'étranger:
-L'exploration, la recherche et l'exploitation minières.
-Et la représentation de sociétés étrangères ayant un objet similaire.
Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le 03 février 2020, sous le numéro CG/PNR-01- 2020-1321-00002, cette société a pour gérant associé, Monsieur Florent DECKOUS KOUKOUMINA, demeurant quartier Tié-Tié, à Pointe-Noire, République du Congo. Majeur, de nationalité congolaise, né le deux janvier mil neuf cent soixante neuf à Loudima, République du Congo. Titulaire d'un passeport délivré à Brazzaville, le 07 juillet 2016, sous le numéro sous le numéro OA0202786.

Pour avis

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans-Moungali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745 – Tél.:(+242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

HONG XING GLASS CONGO
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social de 20 000 000 de Francs CFA
Siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo)
Lifoula RN2, Commune de Kintélé
RCCM: CG-BZV-01-2018-B12-00073

CESSION DES PARTS SOCIALES & MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du Procès-verbal des décisions du vingt mars deux mille vingt, l'associée Unique de la société «HONG XING GLASS CONGO», Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital social de vingt millions (20 000 000) de Francs CFA dont le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), Lifoula RN2, Commune de Kintélé, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2018-B12-00073 du neuf novembre deux mil dix-huit, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-trois mars deux mil vingt et enregistré à Brazzaville, le vingt-trois mars de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 056/2 numéro 195, l'associée unique a décidé:
-de la constatation de la réalisation de la cession de 2 000 parts sociales de 10 000 Francs CFA chacune faite par la société «HONG XING INVESTMENT Ltd», Société Privée à Responsabilité Limitée par Actions de droit mauricien au profit de la société «WEST INTERNATIONAL HOLDING LIMITED», Société de droit hongkongais ;
-de la mise à jour des statuts.
Dépôt légal: un exemplaire dudit procès-verbal des décisions de l'associée unique du vingt mars deux mil vingt a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le vingt-cinq mars deux mil vingt, enregistré sous le numéro D 16.
Mention modificative des présentes a été portée au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le dix-sept mars deux mil vingt, sur le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la société «HONG XING GLASS CONGO» SARL U sous le numéro: CGBZV-01-2018-B12-00073.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

Weatherford Services Ltd. Succursale
Succursale de la société Weatheford Services Ltd,
Ayant son siège social: Clarendon House Chruch Street, Hamilton HM11, Bermudes, Etats-Unis
Adresse de la succursale: Quartier de la Foire, Zone industrielle, Parcelle n° 212, section C,
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG/PNR/11 B 2384

Aux termes d'un acte en date du 6 janvier 2020, reçu au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, le 12 février 2020, sous le répertoire N°029/2020, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 24 février 2020, sous le n° 1542, folio 38/22, le Président a décidé de nommer Monsieur Sherif Azmy Botros Gerges, en qualité de nouveau représentant de la succursale. Dépôt dudit acte a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 26 février 2020 sous le numéro 20 DA 60. L'inscription modificative de l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été enregistrée sous le numéro M2/20-259.

Pour avis,
Le Vice-Président

COMMUNIQUE

La famille BOUITI, les enfants, petits-enfants,
La famille BOUITY TCHIYEMBI, les enfants, petits-enfants,
Les clans LOUSSALA et TCHIESSI,
Ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances, du décès de leur belle-sœur, mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur et fille, la veuve BOUITI-BANZA Elisabeth, née TCHIYEMBI BOUANGA, survenu à l'hôpital Ambroise Paré de Boulogne Billancourt, France, le 28 mars 2020.
En raison du contexte exceptionnel lié à la pandémie du COVID-19 et afin de préserver la santé de chacun, les familles n'organisent pas de veillée.
Les familles vous informeront, ultérieurement, des dispositions qui seront prises et vous remercient pour vos marques de sympathie et vos soutiens multiformes.

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

La Fondation Perspectives d'avenir au chevet du Laboratoire national de santé publique

Débutée en Chine, la pandémie du coronavirus ébranle le monde entier et ne cesse de prendre de l'ampleur au Congo où on dénombre à ce jour 160s personnes contaminées et six morts. Consciente de l'ampleur de la situation, la Fondation Perspectives d'avenir (FPA), aux destinées de laquelle préside le député Denis Christel Sassou-Nguesso, a décidé de voler au secours du Laboratoire national de santé publique (LNSP). En lui faisant don d'un thermocycleur, entendez un appareil pour le dépistage du COVID-19, plus précisément la réalisation automatique de la PCR (sigle anglais de Polymerase chain reaction), en français Amplification en Chaîne par Polymérase (ACP). C'était au cours d'une cérémonie qui a eu lieu jeudi 16 avril dernier au LNSP, à Brazzaville.

La ministre réceptionnant symboliquement le don

C'est le Dr Florent Aimé Bembé, coordonnateur du Projet santé communautaire de la FPA, représentant le député Denis Christel Sassou-Nguesso, qui a remis l'importante donation à la ministre de la Santé, Jacqueline Lidia Mikolo. Avant que celle-ci ne la transmette, à son tour, au directeur général par intérim de l'établissement sanitaire bénéficiaire, le Professeur Roch Fabien Niama.

Expliquant le bien-fondé du don, le représentant du président de la Fondation Perspectives d'Avenir a rappelé que dans son adresse à la nation de mars dernier, le Président Denis Sassou-Nguesso avait instruit le Premier ministre, chef du gouvernement, et tous les ministères concernés, de se mettre en ordre de bataille, pour combattre l'ennemi invisible qu'est le coronavirus. *«Dans cet élan, cette dynamique, le président de la Fondation Perspectives d'avenir, l'honorable Denis Christel Sassou-Nguesso, m'a chargé de venir ici le représenter, pour manifester son élan de générosité, comme il l'a toujours fait dans les différentes opérations de santé que la fondation a eu à réaliser dans les différents départements du pays. Et sa modeste contribution est ici représentée par un appareil pour faire la PCR.*

Vous savez, dans ce qui nous frappe tous ici, dans tous les pays du monde, le maillon faible, c'est le diagnostic biologique. Et même en France, pays très développé, ils ont des problèmes pour faire des tests. Combien de fois chez nous au pays?», a-t-il ajouté. *«Ce don qui est constitué d'un appareil moderne de PCR, permettra de renforcer les capacités opératoires du Laboratoire national. J'en parle en connaissance de cause, parce que le Laboratoire national, c'est ma maison. J'ai travaillé ici, j'ai vu les soldats dans l'ombre, les techniciens qui travaillent jour et nuit, d'arrache-pied, ils dorment ici, mais ils sont limités par leurs capacités opérationnelles, les prélèvements s'accumulent, et je suis sûr que ce don pour la PCR va vraiment faciliter beaucoup de choses et on pourra multiplier, c'est-à-dire au lieu de rendre, admettons dix résultats par jour, on peut en rendre vingt, parce qu'on aura deux appareils. Donc, je tiens ici à vous dire, en tant que patriote, je ne peux pas rester insensible au drame que notre pays traverse»*, a-t-il conclu.

Pour sa part, la ministre Mikolo a justifié sa présence par l'importance du don. Puis elle a remercié le député Denis Christel Sassou-Nguesso pour ce *«geste important qui va effectivement soulager les jeunes que vous voyez là et qui va leur permettre d'être un peu plus efficaces dans leur travail.»*

Le Professeur Niama, quant à lui, a réitéré la reconnaissance de la communauté médicale congolaise pour ce *«don précieux»*. *«Il a été clairement dit que dans tous les pays du monde, le diagnostic biologique qui un diagnostic direct, diagnostic moléculaire, repose sur un type d'appareils, et ces appareils sont très recherchés à travers le monde. Le don de l'honorable Denis Christel Sassou-Nguesso va nouss permettre de doubler nos capacités de diagnostic et d'être un peu plus résilients et contribuer ainsi, de manière efficace, à la lutte contre cette pandémie dans notre pays»*, a-t-il ajouté.

Véran Carrhol YANGA

Chronologie des faits sur la crise du coronavirus au Congo

Ce numéro est le deuxième à paraître après l'adresse à la Nation du Président de la République Denis Sassou-Nguesso qui, face au péril du Coronavirus, décrétait l'Etat d'urgence le samedi 28 avril dernier. Certaines mesures nous ont empêchés d'être sous presse trois semaines durant. Le journal vous a manqué. Nous en sommes bien conscients, et beaucoup nous l'ont dit. Dans les lignes qui suivent, nous vous proposons la rétrospective de l'actualité liée à la crise du COVID-19 dans le pays.

Dimanche 29 mars: A 10H, tenue au ministère des Affaires étrangères d'un Conseil de cabinet extraordinaire portant sur l'opérationnalisation des mesures annoncées par le Président de la République dans son message à la nation.

A deux jours du confinement à domicile, le porte-parole du Gouvernement, Thierry Lézin Moungalla, appelle le peuple au calme.

Lundi 30 mars: Très tôt le matin, un mouvement d'exode des Brazzavillois vers l'arrière-pays est constaté à certaines gares routières. Les candidats au départ ont baluchons sur la tête, sacs en bandoulière, ustensiles de cuisine, etc. Les transporteurs en profitent pour faire doubler, voire tripler les prix du transport interurbain entre Brazzaville et les autres villes de l'intérieur du pays.

Ce même jour, le Président de la République prend un décret fixant à vingt (20) jours, au lieu de trente (30) comme annoncé précédemment dans son message de l'avant-veille, l'état d'urgence sanitaire sur l'étendue du territoire national à compter de mardi minuit.

En fin de journée, on apprend le décès de l'ancien président de la République (1977-1979) Jacques Joachim Yhombi-Opango à Neuilly (France), des suites du COVID-19.

Mardi 31 mars: La population se presse dans les marchés pour se ravitailler avant l'entrée en vigueur du confinement. Un tour des supermarchés de Brazzaville offre le même constat que ces lieux de commerce se vident.

Entre-temps, dans une note circulaire, le ministère du Commerce impose aux commerçants et à l'administration du commerce des mesures particulières visant à protéger les populations contre les spéculations opportunistes sur les prix des produits essentiels.

Sur le front sanitaire, panique générale au CHU-B après le décès du directeur de la répression des fraudes commerciales, Florian Nicaise Mvoulaléa, un cas prétendument confirmé du COVID-19. Son corps est laissé à la traîne avant d'être récupéré puis inhumé.

La nuit, à 20h00, effectivité de l'entrée en vigueur du couvre-feu.

Mercredi 1er avril: Entrée en vigueur du confinement à domicile de l'ensemble de la population. La mesure n'est que partiellement respectée.

Ensuite, deux décrets sont publiés: l'un portant sur le personnel à réquisitionner d'office et sur l'organisation du travail dans cette période exceptionnelle de propagation du COVID-19, l'autre réglementant la vie des Congolais dans la même période.

Sur le front épidémiologique, de 22 cas le pays compte dorénavant 41 cas positifs (28 à Brazzaville et 13 à Pointe-Noire) et 11 transmissions locales (8 à Pointe-Noire et 3 à Brazzaville), 2 guéris et 3 décès dont un cas de transmission locale. Une déclaration du ministère de la Santé précise que 820 alertes ont été reçues, parmi lesquels 351 ont été validées et prélevées. Et 11 personnes en provenance de Kinshasa sont placées en confinement à l'hôpital de Kinkala.

Jeudi 2 avril: Pour permettre aux agents de se rendre à leur lieu de travail, les employeurs sont tenus de leur délivrer une ''Attestation de déplacement dérogatoire'', selon une disposition du Gouvernement.

De son côté, le ministre d'Etat Alphonse Claude Nsilou proteste vigoureusement contre l'auteur des images de la dépouille mortelle de son collaborateur, l'ancien directeur de la répression des fraudes commerciales Florian Nicaise Mvoulaléa (Source: Le Troubadour de Brazzaville)

Vendredi 3 avril: Publication de l'arrêté portant nomination des membres du Comité d'experts auprès de la Coordination nationale de gestion de la lutte contre la pandémie du coronavirus.

Au nom de son institution, le Président de l'Assemblée nationale Isidore Mvouba remet au Premier ministre Clément Mouamba un chèque de 50 millions de francs CFA, pour soutenir l'action du Gouvernement dans la lutte contre la propagation du COVID-19. Le PCT participe à hauteur de 50 millions CFA. Ces contributions s'ajoutent à celles de UBA (60 millions), BRASCO (100 millions), OMS (6 milliards), SIAT (50 millions), PARK N SHOP (21 millions), etc.

Ce jour, ''un quatrième cas de décès'' est enregistré. Il s'agit du ''conseiller économique et financier du ministre Collinet Makosso''. Il est décédé au Centre médico-social SECUREX (Source: Le Troubadour de Brazzaville).

Samedi 4 avril: Le Congo réagit à une note diplomatique française prévoyant «une tempête» à venir en Afrique. Dans une correspondance à l'Ambassade de France au Congo, il est rapporté que le chef de la diplomatie congolaise marque «son étonnement sur le contenu de cette analyse.»

On a signalé des tracasseries policières dont aurait été victime un médecin se rendant à son lieu de travail en véhicule personnel. Un message du directeur général adjoint de la Police à l'attention des directeurs départementaux demande que soit facilité la circulation du personnel médical à bord de véhicules privés sur la base de présentation de la carte professionnelle (Source: Le Troubadour de Brazzaville).

Pendant ce temps, retrouvailles à Brazzaville des directeurs départementaux de la santé, pour s'imprégner des procédures de riposte au COVID-19, afin que le travail des coordinations départementales soit en harmonie avec l'ensemble des entités du système national de santé.

La nuit, quatre nouveaux cas confirmés de COVID-19 sur 371 personnes testées sont rapportés, portant à 45 le nombre de personnes infectées (32 à Brazzaville et 13 à Pointe-Noire). Le nombre de morts est passé à 5. Le nombre de cas de transmission locale est passé de 11 à 12, dont 8 à Pointe-Noire et 4 à Brazzaville. A cette date, 980 personnes (soit 90 appels supplémentaires) ont appelé les services habilités pour des requêtes en lien avec l'épidémie.

Dimanche 5 avril: Fête des Rameaux. Dans un contexte marqué par l'observation du confinement à domicile, les évêques d'Owando, Ouesso et Impfondo demandent aux Chrétiens de leurs diocèses de célébrer cette fête en union de prière en famille.

A Brazzaville, la Police réussit tant bien que mal à faire respecter l'effectivité du confinement général. Tous les commerces autorisés sont spécialement fermés sans ménagement ce jour.

De son côté, le ministre Thierry Moungalla, de la Communication, annonce dans le journal de 7h, sur Radio-Congo, la réflexion de l'Etat sur les mesures d'accompagnement à prendre grâce au Fonds de la solidarité créé par le chef de l'Etat.

Quant au point sur la pandémie, on note désormais 49 cas positifs, 5 décès et 2 patients guéris.

Lundi 6 avril: L'effectivité du confinement n'aura été que feu de paille puisque les Brazzavillois renouent avec la rue.

Le ministre de l'Intérieur tire alors la sonnette d'alarme et réaffirme, comme son homologue de la Communication la veille, que le confinement est la meilleure arme pour lutter contre la pandémie du COVID-19.

Des institutions du pays et des sociétés défilent à la Primature pour abonder le Fonds de solidarité créé par le Chef de l'Etat : Sénat (75 millions CFA), Fondation MUCODEC (70 millions CFA), Sundeep Oil (50 millions CFA), X-Oil (50 millions CFA), SNPC (100 millions CFA).

Mardi 7 avril: Les société Energie électrique du Congo (E2C) et La Congolaise des eaux (LCDE) annoncent respectivement la suspension de la facturation des consommations de courant et d'eau du mois d'avril.

L'élan de solidarité se poursuit: Banque postale (deux chèques, le premier de 100 millions et le second d'un peu plus de 15 millions CFA), Port autonome de Pointe-Noire (100 millions CFA), BDEAC (500 millions CFA).

L'épidémie est en cours d'accélération: annonce de 11 nouvelles contaminations confirmées au coronavirus sur 104 patients testés entre le 5 et le 6 avril. Le nombre de déclarés positifs passent de 49 à 60 cas. 38 patients sont pris en charge dans les différents hôpitaux publics. Du 14 mars au 7 avril, 640 tests au covid-19 ont été réalisés. Entre le 14 mars et le 6 avril, 1145 personnes ont appelé les services sanitaires pour des requêtes liées au COVID-19. Par ailleurs, 3 nouvelles guérisons ont été enregistrées, ce qui porte leur total à 5 patients. Aucun décès n'est déclaré au cours des 48 dernières heures, si fait que le nombre de décès stagne à 5.

Mercredi 8 avril: Face à la propagation fulgurante de la pandémie, le ministre de l'Intérieur Raymond Zéphirin Mboulou promulgue un arrêté réduisant les jours ouvrables des marchés domaniaux de cinq à trois jours. Il indique que ces marchés ne sont désormais ouverts, de 6h à 14h, que les lundi, mercredi et vendredi. Par contre, les mardi, jeudi, samedi et dimanche sont réservés à l'entretien et à la désinfection.

Sur le front social, le coordonnateur de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (OCDC), Mermans Babounga Ngondo, exige des sociétés Energie électrique du Congo (E2C) et La Congolaise des eaux (LCDE) ni plus ni moins la gratuité du courant et de l'eau et non simplement la suspension des facturations annoncée par les directions des deux sociétés.

Jeudi 9 avril: Le Gouvernement fait devant l'Assemblée nationale un premier bilan d'étape de la situation causée par le COVID-19 dans le pays. Devant la représentation nationale, la ministre de la Santé Jacqueline Lydia Mikolo annonce que les protocoles thérapeutiques appliqués actuellement dans les centres de prise en charge sont similaires à ceux utilisés par d'autres pays. Mais ces protocoles ne peuvent être mis à la disposition du public, afin d'éviter l'automédication.

Au terme d'une réunion interministérielle, le Premier ministre Clément Mouamba annonce la généralisation du port de masque et de tous accessoires susceptibles de servir de barrières à la propagation du COVID-19 dans les espaces ouverts au public.

Vendredi 10 avril: Première réunion de la Coordination de gestion de la pandémie, de 11h à 14h au Palais du peuple, sous la très haute autorité du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso. Des propositions d'ordres sanitaire, économique et social devant aider à mieux lutter contre le COVID-19 sont adoptées.

Pour le troisième jour consécutif, le Congo ne rapporte aucune nouvelle contamination au coronavirus, même si le nombre de sujets contacts suivis augmente de jour en jour: le nombre de déclarés positifs stagne à 60, et aucun nouveau décès n'est déploré.

Samedi 11 avril: Le Comité technique de lutte contre le COVID-19 révèle 10 nouveaux cas de contamination. L'on dénombre maintenant 70 cas positifs, dont 57 à Brazzaville et 13 à Pointe-Noire. Mais toujours pas de nouveau cas de décès. 40 cas symptomatiques sont traités dans les sites de prise en charge, et 25 cas asymptomatiques sont suivis à domicile. Le nombre de cas de transmission locale est désormais de 40. 545 personnes venues des pays à haut risque, au total, ont été mis en quarantaine depuis le 23 février. Et pour la première fois, il est donné la répartition des cas par arrondissement, aussi bien à Brazzaville qu'à Pointe-Noire. A Brazzaville: 1 à Madibou, 1 à Makélékélé, 5 à Bacongo, 4 à Poto-Poto, 11 à Moungali, 15 à Ouenzé, 7 à Talangaï, 6 à Mfilou, 7 à Djiri. A Pointe-Noire: 6 à Lumumba, 3 à Mongo-Mpoukou, 2 à Tié-Tié, 1 à Loandjili, 1 à Mvoumvou.

La ministre Jacqueline Lydia Mikolo lance l'opération de désinfection des marchés domaniaux. Poto-Poto I et Plateau des 15 ans sont les premiers marchés désinfectés.

Dimanche 12 avril: Une bonne nouvelle dans la grisaille: le service d'épidémiologie annonce, par le truchement du président de la Commission de prise en charge des malades, le docteur Dorcas Elira Dokekias, 3 nouveaux cas de guérison parmi les patients en cours de traitement, ce qui porte le total général à 8 guérisons.

Plus tard, la ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, visite l'hôtel du Complexe sportif La Concorde de Kintélé transformé de site de mise en quarantaine en hôpital de prise en charge des malades asymptomatiques. Capacité: 200 lits avec toutes les commodités.

Lundi 13 avril: Le Comité technique de lutte contre le COVID-19 rapporte 4 nouveaux cas de contamination, dont deux cas détectés à Kinkala, le chef-lieu du département du Pool qui s'ajoute sur la liste des foyers de contamination, après Brazzaville et Pointe-Noire. De 70, le nombre de cas déclarés positifs passe donc à 74. Le Comité révèle en outre 2 nouveaux cas de guérison, ce qui porte le total général de 8, la veille, à 10 guérisons.

Mardi 14 avril: Le Gouvernement rend public un arrêté interministériel fixant les conditions d'inhumation des personnes décédées du coronavirus. La dignité et les mesures de sécurité sanitaire sont requises. L'enterrement a lieu 3 heures après le décès, sans rituel funéraire. Les frais sont à la charge du Fonds Covid-19.

Mercredi 15 avril: Lors du point quotidien de la situation, la ministre Jacqueline Lydia Mikolo rapporte une mauvaise nouvelle: le pays dépasse le cap de 100 cas de contamination confirmée, précisément 117, parmi lesquels 43 nouvelles infections au virus en vingt-quatre heures, dont 29 à Pointe-Noire, 12 à Brazzaville, 1 dans la Cuvette et 1 dans la Sangha.

Face à la pénurie des masques de protection et au faible niveau de vie de la majorité des Congolais, le Gouvernement passe une commande de 1 million de bavettes réutilisables tout en garantissant la protection de l'usager, qui seront distribués gratuitement. 250 artistes professionnels sont sélectionnés à Brazzaville et à Pointe-Noire, pour produire cette quantité.

Pour freiner la ruée vers les marchés domaniaux, le ministère du Commerce précise dans un communiqué que tous les points de vente de produits de première nécessité situés à proximité des domiciles doivent restés ouverts comme d'habitude. Toutefois, il attire l'attention de tous sur l'observation stricte des mesures de distanciation sociales dans ces points de vente. Dans cette période de confinement, seuls les marchés domaniaux ouvrent les lundi, mercredi et vendredi.

Le pays reçoit un nouveau don de la Chine. Il comprend 2000 masques médicaux professionnels, 10.000 masques médicaux classiques, 2000 combinaisons de protection médicale, 5000 thermomètres électroniques, 2000 lunettes de protection médicales, 10.000 gants de protection, 10.000 couvre-chaussures. L'acte de remise et de réception a été signé l'après-midi entre le ministre Jean-Claude Gakosso, des Affaires étrangères, et l'ambassadeur de Chine, Ma Fulin.

(Une sélection de Guy-Saturnin MAHOUNGOU)

UNICONGO

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CRI D'ALARME D'UNICONGO FACE A LA CRISE DU CORONAVIRUS – COVID19

Le Congo traverse depuis l'année 2014 des difficultés économiques importantes, se traduisant par cinq années de récession consécutive à la chute du baril de pétrole, mais également à la crise de la dette intérieure, qui jusqu'à ce jour n'a connu aucune évolution favorable.

Le recul constant de tous les indicateurs économiques (baisse du pouvoir d'achat, disparition d'entreprises, effondrement des investissements, chute du PIB, position du Congo dans le classement Doing Business, etc…) et sociaux (licenciements économiques massifs dans tous les secteurs, taux de chômage élevé, etc…) au cours des dernières années, est malheureusement révélateur de la dégradation continue du climat des affaires, caractérisé par une pression fiscale hors norme et une administration publique plus encline au harcèlement et aux sanctions systématiques, qu'à l'accompagnement des opérateurs économiques.

Le secteur privé congolais, au travers de ses syndicats patronaux, a continuellement alerté les pouvoirs publics sur la nécessité d'entamer un véritable dialogue public-privé, afin de sortir de cette spirale négative en proposant des solutions concrètes. La gestion chaotique du dossier de la dette commerciale intérieure, qui n'a connu aucune évolution concrète depuis 5 ans, mettant en péril de nombreuses entreprises de toutes tailles, en est le parfait exemple, malgré l'accès au programme du Fonds Monétaire International (FMI) en juillet dernier.

Pour ne rien arranger, le Pays est malheureusement aux prémices d'une crise majeure, d'abord sanitaire, mais aussi économique, qui comme dans de nombreux autres pays au monde, devrait être d'une ampleur inédite au vu de la chute vertigineuse du prix du baril de pétrole observée ces dernières semaines : entre 20 et 21 US Dollars le baril de brent au 1er avril 2020, contre 63 dollars début janvier, soit une baisse de presque 70% en moins de trois mois et de plus de 50% en l'espace d'un mois.

Observant l'évolution de la situation de la pandémie liée au Covid-19 au plan international (accompagnée d'importants plans de soutien aux entreprises, tant au niveau Européen, qu'aux Etats Unis), mais aussi dans les pays africains (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar, Rwanda, notamment), le monde de l'entreprise n'a cessé d'interpeller les pouvoirs publics au cours des dernières semaines (Primature et Vice-Primature chargé du travail et de la sécurité sociale, mais également la Task-Force créée à cet effet par le Gouvernement), pour les impacts majeurs de cette crise sur l'économie nationale.

Face au risque d'expansion de la pandémie, l'Etat d'urgence sanitaire a été décrété avec raison par le Chef de l'Etat le 30 mars 2020. Il s'agit là d'une mesure forte que nous saluons. Dans ce cadre, des mesures de confinement et de couvre-feux applicables sur toute l'étendue du territoire, pour une durée d'un mois ont également été mises en œuvre à partir du 31 mars 2020.

Ces mesures, aussi louables et normales soient elles dans le cadre d'une gestion de crise majeure, ont malheureusement été prises sans concertation avec le secteur privé, et ne semblent pas pour le moment accompagnées de mesures concrètes d'appui aux populations et aux entreprises, malgré l'annonce de la création d'un Fonds de solidarité et de soutien de 100 milliards de Francs CFA, dont personne ne connait actuellement le contour et le fonctionnement.

Aujourd'hui, nous nous dirigeons vers un blocage total de l'économie congolaise, tous secteurs d'activité confondus, même ceux considérés comme indispensables au bon fonctionnement de la Nation par le Président de la République, y compris ceux contribuant fortement au budget de l'Etat congolais (pétrolier, minier). Cette situation crée de nombreuses incertitudes sur le plan social et de nombreuses entreprises ont dû dans l'urgence solliciter des plans de chômage technique, faute de pouvoir disposer des assurances nécessaires sur la continuité de leur exploitation et notamment, des dérogations ou des laissez-passer, pour permettre à leur personnel de venir travailler dans leur outil de production.

A contrario, nous comprenons que de nombreuses administrations vont assurer également un service minimum y compris les administrations fiscales et sociales en charge de collecter les impôts, taxes et cotisations durant cette période, alors même que la plupart des entreprises sont dans l'obligation de mettre en standby leurs activités et de limiter le déplacement de leur personnel. Des mesures d'accompagnement, notamment de report des échéances fiscales et sociales, mais aussi de suspension des contrôles et des actions de recouvrement, ont été proposées par Unicongo, mais demeurent sans suite jusqu'à ce jour.

Dans la situation exceptionnelle et imprévisible, le secteur privé s'interroge face au risque économique et social qui s'annonce, alors même que la plupart des opérateurs économiques vont se trouver dans l'incapacité d'honorer leurs engagements pendant une durée de 2 à 3 mois.

Même si jusqu'ici les cris d'alertes ne semblent pas avoir été entendus par les pouvoirs publics, le monde de l'entreprise continue de tendre la main au Gouvernement car c'est un défi qui doit être relevé conjointement et solidairement. Dans ces circonstances exceptionnelles, nous devons tous faire preuve d'unité, de calme et de détermination, pour faire face ensemble aux enjeux colossaux à affronter. Aux côtés du Gouvernement qui est confronté à la prise de décisions cruciales, et aux côtés également de la communauté médicale qui se prépare au combat sur le front sanitaire, le secteur privé se tient prêt à assurer pleinement sa part de responsabilité, tout aussi essentielle : Dans la bataille contre la pandémie, le secteur privé constitue les « forces arrières ».

Chefs d'entreprises indépendantes, dirigeants des filiales des grands groupes internationaux, des PME ou TPE, ils ont donc tous un rôle déterminant à jouer dans la solidité et la résilience de l'outil de production. Il est indispensable de leur permettre d'assurer la continuité de leurs activités dans les domaines vitaux bien évidemment, mais aussi, dans tous les domaines connexes, puisque l'économie congolaise est complètement intégrée et les secteurs interdépendants les uns des autres.

Il faut donc impérativement continuer à produire pendant cette période. Pas pour des raisons strictement économiques et financières – encore que la capacité collective à produire conditionne au travers du PIB la possibilité pour l'Etat de continuer à emprunter sur les marchés, donc à garantir notre système bancaire et le financement de toute notre économie… Mais surtout à ne pas ajouter à la crise sanitaire une crise de carence dans l'approvisionnement des concitoyens et une crise sociale majeure pour tous nos employés, dont nous devons assurer la santé en premier lieu, mais aussi le bien être en leur garantissant un revenu.

D'autres pays africains, durement affectés par le Covid-19, ont su maintenir un haut niveau d'activité, tout en mettant en œuvre les moyens de lutte contre la pandémie. Nous sommes convaincus que le Congo puisse faire aussi bien !

Pour sortir de ce marasme sanitaire, économique et social qui s'annonce, et face au péril collectif, le secteur privé en appelle expressément à une concertation rapide et transparente avec les pouvoirs publics, afin que des solutions et mécanismes décidés conjointement soient mis en place pour sauver notre économie et notre tissu industriel, déjà fortement impactés par 5 ans de crise économique.

La situation exceptionnelle que traverse le pays appelle à une solidarité sans faille de toutes les parties prenantes et à un effort conjoint immédiat, auquel le secteur privé est prêt à apporter pleinement sa contribution multiforme.

Pour le Conseil d'administration d'Unicongo
Le Président

Alphonse MISSENGUI

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°353/2020/BZ-C

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
1	**21240 du 14-01-20**	Sect P10, bloc 13; Plle 9 ; Sup : 198,61m²	**38TER, RUE LOUKOUO**	**5-BZV**	**NGOLO ATIPO Historiel Prestigieux**
2	**21327 du 07-02-20**	Sect P9, bloc 53; Plle 22 ; Sup : 180,72m²	**53, RUE KINTÉLÉ**	**5-BZV**	**NGOLO ATIPO Historiel Prestigieux**
3	**20607 du 11-06-19**	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 3.613,26m²	**KINTELE MARCHE**	**POOL**	**GAKALA OKO André**
4	**21261 du 22-01-20**	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.400m²	**QUARTIER GAMBIO (KINTELE)**	**POOL**	**GAKALA OKO André**
5	**21263 du 22-01-20**	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800m²	**GAMBAMOU (KINTELE)**	**POOL**	**GAKALA OKO André**
6	**21260 du 22-01-20**	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 246,03m²	**QUARTIER IWOUEME (KINTELE)**	**POOL**	**GAKALA OKO André**
7	**21259 du 22-01-20**	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 399,45m²	**QUARTIER GAMBIO (KINTELE)**	**POOL**	**GAKALA OKO André**
8	**21348 du 14-02-20**	Sect J, bloc 53; Plle 11 ; Sup : 962,04m²	**RUE COGEMO (CENTRE-VILLE)**	**3-BZV**	**Succession OLINGOU-ITOUA Marcel**
9	**21387 du 28-02-20**	Sect AN, bloc 28 (ex.10); Plle 11 (ex.79) ; Sup : 200,00m²	**06, RUE LOUKALA (EX. FERME NGAMABA)**	**4-BZV**	**KELANOU GOMA**
10	**21409 du 03-03-20**	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 261,21m²	**5BIS, RUE LESSANGA (QUARTIER STADE)**	**POOL**	**NKARI Chanelle Fresyne Idrinne**
11	**19292 du 19-03-18**	Sect -, bloc -; Plle 2bis ; Sup : 162,00m²	**35BIS, RUE NGOMA-NGANGA**	**7-BZV**	**SAMBA TOUNDA Belde Lazurent et Enfants**
12	**20830 du 30-09-19**	Sect néant, bloc -; Plle 5 ; Sup : 400,00m²	**DJIRI (FACE A LA MONTAGNE E. BIAYENDA)**	**POOL**	**MANDIANGOU Jean Davy Ahisan Dercy**
13	**21258 du 22-01-20**	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 4.000,56m²	**LIFOULA VILLAGE**	**POOL**	**GAKALA OKO André**
14	**21264 du 22-01-20**	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400m²	**QUARTIER ISSOULI (KINTELE)**	**POOL**	**GAKALA OKO André**
15	**21272 du 23-01-20**	Sect J, bloc 01 ; Plle 4 ; Sup : 276,12m²	**SONACO (C.H.U) LOGEMENT J-066V**	**4-BZV**	**MOLOMBA Jacqueline**
16	**21014 du 22-11-19**	Sect BD4, bloc 214 ; Plle 08 ; Sup : 400m²	**RUE EKONDA NKADI (Q.903 KOMBO-MATARI)**	**9-BZV**	**MAKOUMBA Ambroïsine**
17	**21266 du 22-01-20**	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 3.999,74m²	**QUARTIER BOWAO**	**POOL**	**GAKALA OKO André**
18	**21262 du 22-01-20**	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 4.000m²	**QUARTIER GAMBOU PAUL (KINTELE)**	**POOL**	**GAKALA OKO André**
19	**21206 du 07-01-20**	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m²	**QUARTIER UNIVERSITE (KINTELE)**	**POOL**	**DZOMBALA Michèle Sissi Josiane**
20	**21205 du 07-01-20**	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 647,34m²	**QUARTIER UNIVERSITE (KINTELE)**	**POOL**	**DZOMBALA Destin Prince**
21	**19979 du 27-02-19**	Sect -, bloc -; Plles 6 et 13 ; Sup : 800,00m²	**LIFOULA**	**POOL**	**NDELNE Clément**
22	**20438 du 19-07-19**	Sect P9, bloc 102 (ex. 03) ; Plle 04bis ; Sup : 153,26m²	**126, RUE DJOUE (MARCHE 10FRS)**	**4-BZV**	**TABAKA Félix Bernard**
23	**21106 du 17-12-19**	Sect P5, bloc 108 (ex. 3) ; Plle 7 (ex. 3bis) ; Sup : 125,34m²	**72BIS, RUE MAKOKO**	**3-BZV**	**TOUNKARA Mahamadou et TOUNKARA Mamadou**
24	**21000 du 19-11-19**	Sect P2, bloc 04 ; Plle 3bis ; Sup : 181,57m²	**40BIS, RUE MBAKAS**	**3-BZV**	**SACKO Djime**
25	**21335 du 10-02-20**	Sect BF, bloc 32 ; Plle 01ter ; Sup : 200,23m²	**RUE TSONGO (QUARTIER 904 KOMBO)**	**9-BZV**	**YEMBANGOYE MELENDO Veronika Joella Severina**
26	**21336 du 10-02-20**	Sect BF, bloc 32 ; Plle 01bis : Sup : 184,35m²	**RUE TSONGO (QUARTIER 904 KOMBO)**	**9-BZV**	**YEMBANGOYE MELENDO Veronika Joella Severina**
27	**21102 du 17-12-19**	Sect -, bloc 5 ; Plle 1 ; Sup : 400,00m²	**VILLAGE ITATOLO (FAMILLE MOUHOUE)**	**9-BZV**	**MBANDZA**
28	**20834 du 02-10-19**	Sect B, bloc 29; Plle 1 ; Sup : 1.581,04m²	**QUARTIER N°3 BAKANDI**	**LIKOUALA**	**BAWE-BAENDE Alexis**
29	**21370 du 26-02-20**	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 439,56m²	**QUARTIER 906 IMPOH-MANIANGA**	**9-BZV**	**OBOA née TABAKA Pétronille Blanche Laure**
30	**21379 du 27-02-20**	Sect P4, bloc 84 ; Plle 05 ; Sup : 190,13m²	**41BIS, RUE LENINE**	**4-BZV**	**MABIALA née ASSELE Nathalie Célestine**
31	**19762 du 30-07-18**	Sect P7suite (ex P7), bloc 40 ; Plle 15 ; Sup : 479,79m²	**1795, RUE VINDZA (PLATEAUX DES 15 ANS)**	**4-BZV**	**Enfants GOLALI**
32	**19673 du 05-07-18**	Sect CH, bloc 35 ; Plle 18 ; Sup : 841,49m²	**QUARTIER MASSENGO**	**9-BZV**	**GOLALI Chelcy**
33	**21056 du 05-12-19**	Sect BD4, bloc 162 ; Plle 10 ; Sup : 220,00m²	**RUE MAYIMA (NKOMBO)**	**9-BZV**	**Enfants EMBENGA MOTOLY**
34	**21436 du 09-03-20**	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 9.651,59m²	**VILLAGE ODZIBA**	**POOL**	**MOUNZIELE René**
35	**21337 du 11-02-20**	Sect I, bloc 39 ; Plle 07 (ex.173) ; Sup : 588,90m²	**PARC 173 CASE A, RUE DES FLEURS (Qtier RAVIN)**	**2-BZV**	**TCHIBOUANGA KAHOU Laëticia Christella**
36	**21435 du 09-03-20**	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 112.248,99m² soit 11ha22a48ca	**VILLAGE ODZIBA**	**POOL**	**MOUNZIELE René**
37	**11276 du 03-11-14**	Sect AI, bloc 2 ; Plle 10 ; Sup : 343,09m²	**10, RUE IKOMI**	**7-BZV**	**LOUZAYADIO WAKOULOU Guitou**
38	**21451 du 11-03-20**	Sect P9, bloc 98; Plle 1 ; Sup : 187,12m²	**120, RUE KIMPANDZOU**	**4-BZV**	**MATISSA Ado Patricia Marléne**
39	**21402 du 02-03-20**	Sect P7, bloc 83 ; Plle 06 (ex 219) ; Sup : 171,71m²	**219, RUE MAYOMBE**	**4-BZV**	**ESSOU Roch Mesmin**
40	**20291 du 06-06-19**	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 378,49m²	**9, AVENUE DE LA VICTOIRE (BILOLO ACADEMIE)**	**9-BZV**	**NKOUMA NGANGOUE Ulrich**
41	**21418 du 04-03-20**	Sect BD4, bloc 209 ; Plle 01 ; Sup : 400,89m²	**101, RUE MARCEL IBALIKO**	**9-BZV**	**MOYIKOULA née KONGWABEKA Alphonsine**
42	**21403 du 02-03-20**	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 400,00m²	**QUARTIER PAUL NGAMBI**	**POOL**	**WANDO Georges Zéphirin Sianard**
43	**21301 du 30-01-20**	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 800,00m²	**QUARTIER PAUL NGAMBI**	**POOL**	**CHENARD Lucien Norbert**
44	**21047 du 29-11-19**	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 5.665,35m²	**QUARTIER ACADEMIE**	**9-BZV**	**BOULALA Anselme Guy**
45	**21477 du 17-03-20**	Sect B, bloc -; Plle - ; Sup : 581,03m²	**BOUGUI (QUARTIER OUENZE)**	**CUVETTE-OUEST**	**Congrégation des Sœurs de la Croix de CHAVANOD**

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le **30 mars 2020**
Le Chef de Bureau,

Gilbert MBANDZA

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE

N° 104/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis / Département	Requérants
01	N° 21231 du 13/01/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.1900, 06 m2	Keta (Village Loukanga)	Pool	Association des Petites SoeursDominicaines
02	N° 4783 du 19/04/19	Section E, bloc 90(ex 37) , Plle 11(ex 12) , Sup.442, 61 m2	19, Rue Kitengué	Bacongo	KOYO Emilienne
03	N° 5344 du 30/01/20	Section F, bloc 44, Plle 3(ex 2), Sup.365, 25 m2	20, Rue Boutsiri (ex. Raymond Paillet)	Bacongo	KIANGUEBENI Vignole
04	N° 5342 du 27/01/20	Section AT, bloc 48(ex 161, Plle 12(ex 23 bis), Sup 193, 43 m2	Quartier Ngabio (ASECNA)	Moungali	NGOMBE ONDZE Dan Gwenolov
05	N° 4014 du 01/08/17	Section BH2, bloc 89, Plle 4, Sup.400, 00 m2	Massissia	Madibou	GERARD Isabelle Chantal
06	N° 5093 du 04/10/19	Section AR3, bloc 87, Plle 2, Sup.440, 00 m2	Rue Madingou Victor	Madibou	MBEMBA Amelie Isabelle
07	N° 5315 du 19/12/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.1898, 50 m2	Kibina	Madibou	NZOUNZA Roger Patrick
08	N° 5357 du 31/12/19	Section F, bloc 115, Plle 7 (ex 180), Sup.323, 69 m2	180, Rue Jeanne d'Arc	Bacongo	NGOMA Jean Marie
09	N° 4795 du 25/04/19	Section AP(ex AQ), bloc 120(ex 02), Plle 3, Sup.434, 09 m2	61, Avenue Ngamaba (Quartier Indzouli)	Mfilou	KIMVIDI Raymonde
10	N° 5238 du 07/11/19	Section AD3, bloc 6, Plle 37, Sup.408, 89 m2	OMS (Quartier Mansimou)	Madibou	MFOUDI Hortense
11	N° 5348 du 31/01/20	Section BJ, bloc 19, Plle 8 bis, Sup.268, 91 m2	Quartier Madibou	Madibou	BINIMBI née NDEMBO Marceline
12	N° 5346 du 31/01/20	Section AD2, bloc 62, Plle 5, Sup.412, 39 m2	11, Rue Manéré (Quartier Barrage)	Makélékélé	BOMA Angelique Emma
13	N° 5355 du 04/02/20	Section AP2(ex AT), bloc 227, Plle 13(ex 21), Sup.296, 13 m2	21, Rue Mabombo- Ngambio	Mfilou	MOUSSOULOU Fidèle
14	N° 4894 du 21/06/19	Section AD3, bloc 14, Plle 7 bis, Sup. 328, 68 m2	2 bis, Rue Mbanza Lucien	Madibou	MBOUMBA Guy Patrick Séverin
15	N° 5013 du 22/08/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.500, 00 m2	152 bis, Nganga Aubert	Madibou	MOUANBA Olivier David
16	N° 5063 du 18/09/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.393, 78 m2	Kombé	Madibou	MONEKENE MBILA Sandrine Alida Diane
17	N° 5227 du 06/11/19	Section A, bloc 129, Plle 4, Sup.979, 09 m2	24,Avenue de l'OUA(Moukoundzi N.)	Makélékélé	Enfants MALONGA
18	N° 40979 du 19/08/19	Section F, bloc 111, Plle 8, Sup.202, 49 m2	7, Rue Jeanne d'Arc	Bacongo	La Congolaise de Congélation (la LCC)
19	N° 5345 du 30/01/20	Section AS2, bloc 100, Plle 2, Sup.515, 45 m2	15, Rue Boukaka P. (Q.Mayanga)	Madibou	NDOUDI Chancelle
20	N° 5290 du 09/12/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup 800, 00 m2	Village Loukanga II	Pool	MVOULA NKOUKA Laure Marie Charlette
21	N° 4766 du 15/04/19	Section G, bloc 48, Plle 5, Sup.217, 18 m2	26, Rue Moutoua André	Bacongo	KAMBA Francels Divymar
22	N° 5411 du 25/02/20	Section AM, bloc 99, Plle 5 – 6 (ex 1-2), Sup.663, 07 m2	4 et 6, Rue Ngo bis	Mfilou	MOUNGONDO Germain
23	N° 5245 du 11/11/19	Section BI, bloc 11, Plle 34, Sup.361, 66 m2	Centre-Ville	Bacongo	MALONGA NTSAKATI Serge Etienne
24	N° 5359 du 06/02/20	Section A4, bloc 97, Plle 12, Sup.396, 43 m2	3, Rue de la Fougère	Makélékélé	Succession MBEMBA Gaston
25	N° 5378 du 13/02/20	Section AT, bloc 13, Plle 54 , Sup.209, 46 m2	3, Rue Nana Michel (La base)	Mfilou	BAHAMBANI André
26	N° 5272 du 26/11/19	Section BD2, bloc 28, Plle 14, Sup.400, 13 m2	13, Rue Ingouna (Qtier Nkombo)	Djiri	Enfants MPIRI Gaston
27	N° 5372 du 13/01/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.507, 07 m2	Quartier Kombé	Madibou	MILANDOU Carine Saturnine
28	N° 5438 du 16/03/20	Section F, bloc 17, Plle 1, Sup.273, 42 m2	48, Rue Ball (ex Pasteur Fila Joel)	Bacongo	MANTOT Pierre Antony
29	N° 5363 du 07/02/20	Section BJ, bloc 51, Plle 33 bis, Sup.400, 00 m2	Quartier Mboxono	Madibou	MAKANDA Dominique Nikoucha
30	N° 5362 du 07/02/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400, 00 m2	67, Rue St Séraphin (Q.Mayanga Agri Congo)	Madibou	MAKANDA Dominique Nikoucha
31	N° 5375 de 12/02/20	Section C2, bloc 96, Plles 53-54, Sup.3412, 11 m2	Quartier Mpissa	Bacongo	Succession TSIAKAKA Daniel
32	N° 5421 du 28/02/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.12500, 00 m2	Quartier Madidi (Kinkal)	Pool	SAMOU née KIMBOURI Claude Christelda
33	N° 5417 du 27/02/20	Section AR2, bloc 42, Plle 1,2, Sup.29715, 53 m2	Rue Mapouata A.Qtier Poto-poto Djoué	Madibou	Enfants Mapouata Alexandre Premier Lit
34	N° 5084 du 01/10/19	Section AJ(ex AI), bloc 91, Plle 70, Sup.393, 27 m2	31, Avenue Cardinal Emile Biayenda(Nzoko)	Mfilou	N'KOUNKOU Guy Théogène
35	N° 5085 du 01/10/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.180, 38 m2	Ibis, Rue Kimbembé Jacques (Qtier Ntsanganani)	Madibou	N'KOUNKOU Guy Théogène
36	N° 5086 du 01/10/19	Section AP, bloc 186 , Plle 1, Sup.349, 37 m2	21, Avenue Ngamaba (Qtier Inzouli)	Mfilou	N'KOUNKOU Guy Théogène
37	N° 4945 du 22/07/19	Section B2, bloc 151, Plle 2, Sup.363, 85 m2	37, Rue de la Piscine (Quartier Diata)	Makélékélé	BAKANDANA Alfred
38	N° 5449 du 24/03/20	Section B2, bloc 113, Plle 12, Sup 185, 85 m2	43, Rue Makola (Qtier Diata))	Makélékélé	BOUCKOULOU Maurice Grady Lucas

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2020

Pour l'Insertion légale

Brigitte OKOLA

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06, à Pointe-Noire;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur,

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences, à 10 heures.

L'adjudication aura lieu le samedi 25 avril 2020, à 08h30min.

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra:

En vertu de la grosse du jugement civil rendu par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, en date du 1er juillet 2019, rôle civil n° 307, Année: 2019, à ce jour définitif;

Et par la suite d'un commandement de Maître Félix DIMENA, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur près la Cour d'Appel et les Tribunaux de Pointe-Noire, y demeurant soussigné, en date du 22 octobre 2019, enregistré et publié au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire en date du 03 novembre 2019;

Et à la requête, poursuite et diligence de LCB BANK, Groupe BMCE BANK, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 10.000.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM sous le n°06B58 (ancien n° 04B 779), NIU: M20051 10000294157, dont le siège social est sis, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, Congo, B.P.: 2889, Tél.: (00242) 22 281.09.78/05/06, Fax: (242) 22 281 09 77, République du Congo, site WEB: www.lcbbank.com, représentée par son Directeur Général, en la personne de Monsieur Mohamed Essaid BENJELLOUN TOUIMI, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, créancière saisissante; Ayant pour Conseil Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06, à Pointe-Noire ;

En présence de:

-La Société Civile Immobilière du MARAIS, au capital de Cinq Millions (5.000.000) F.CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le no 13 D 55, dont le siège social est sis Zone Industrielle, B.P.: 1064, Pointe-Noire, agissant poursuite et diligence de son Directeur Général Gérant, en la personne de Monsieur BICHELOT Jean François Maurice Fernand, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, débitrice principale;

-Monsieur BICHELOT Jean François Maurice Fernand, Gérant de la société, de nationalité Française, pour être né le 07 août 1956, à TOULON (83) France, demeurant et domicilié au quartier WHARF, Côte Sauvage, Centre-ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, pris en sa qualité de caution hypothécaire.

Il sera le samedi 25 avril 2020, à 8h30min, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit: La propriété sise à Pointe-Noire, dans l'Arrondissement no 1, Emery Patrice LUMUMBA, Centre-ville, quartier Wharf, cadastrée parcelles n°05, 08, 09 et 10, bloc 114 bis, section B.P, superficie 2250m2, objet du Titre Foncier n°27226 ;

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix: 110.000.000 F.CFA, augmentée de 12 % du montant d'adjudication.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes;

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au greffe civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'impliquera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente

-Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire,

-Vente strictement au comptant.

CAB
CIT-CG

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
Central African Backbone

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS - FIRME)

Secteur : Télécommunication
Référence de l'accord de financement : n° : 2000200000001
N° d'Identification du Projet : P- CG- GB0-002
AMI N° : N° 002 /MPTEN/2020/UCP/CAB

1.- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet de la dorsale à fibre optique d'Afrique centrale (CAB-Congo), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat d'un cabinet pour l'audit des états financiers du projet de la Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB), Composante Congo.

2.- Les services prévus au titre de ce contrat consistent à réaliser les audits administratifs, financiers et comptables annuels du Projet au titre des exercices 2020 et 2021. De façon non exhaustive le cabinet a pour mission d'exprimer une opinion motivée professionnelle et indépendante sur la gestion des ressources affectées au projet à la fin de chaque exercice après revue des états financiers, des relevés des dépenses et des comptes spéciaux de toutes les ressources reçues par le Projet CAB aussi bien de la Banque africaine de développement que de la contrepartie de l'Etat Congolais et ce conformément aux règles pratiques, règlements financiers, et procédures de gestion admises au plan international ; aux prescriptions énoncées dans les documents de base du projet y compris les dispositions applicables dans le projet en matière d'administration, de suivi et évaluation, d'établissement des rapports et Procédures et directives de la Banque africaine de développement sur les aspects de gestion financière, comptable, de passation des marchés et d'établissement des divers rapports admis, y compris le Code de conduite de la Banque.

3.- L'Unité de Coordination du Projet de la Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB), Composante du Congo, du Ministère des Postes des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN), ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » (OE), invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

4.- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes « aux Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants de la Banque africaine de développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012 », qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org.

5.- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 09h00-16h00, (heure locale, TU+1) du lundi au vendredi. : sis Rue Locko Issac, derrière l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Congo - Tel : +242 06 835 00 41 - Mail : contact@cabcongo.com; omfnadin@gmail.com.

6.- Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ou transmis par mail au plus tard le 05 Mai 2020 à 16h00 (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention « Avis de Manifestations d'Intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour l'audit administratif, financier et comptable de la composante du Congo du projet de la Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB-Congo), exercices 2020 et 2021 »

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur p.i. du Projet CAB -Congo
Rue Locko Issac, derrière l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Congo
Tel : +242 06 835 00 41
Mail : contact@cabcongo.com;
omfnadin@gmail.com.

Le Coordonnateur par intérim
Michel NGAKALA

POINTE-NOIRE

L'apport de l'Association des Opérateurs pétroliers du Congo pour la lutte contre le Covid-19

Dans le cadre de la lutte contre le Corona virus (Covid-19), l'Association des Opérateurs Pétroliers du Congo (AOPC) qui regroupe les sociétés Total E&P Congo, Eni Congo, Chevron Congo et Perenco, a fait un don de consommables médicaux aux populations de la ville de Pointe-Noire. Il s'agit de masques, gants, solutions hydro alcooliques, combinaisons jetables, respirateurs qui entrent dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Les Directeurs généraux des sociétés de l'AOPC avec au centre le Maire de Pointe-Noire et la directrice départementale de la Santé

La cérémonie de remise de ce don a eu lieu 9 avril 2020 à la direction Départementale de la Santé de Pointe-Noire.

Pour lutter contre la pandémie de la maladie du corona virus ou Covid-19 et afin d'offrir le meilleur soutien à l'action des autorités congolaises, l'AOPC a entamé des démarches pour se procurer des matériels nécessaires à la riposte contre cette pandémie. Cette initiative a abouti à l'acquisition de divers produits et équipements que les sociétés pétrolières réunies au sein de l'AOPC ont mis à la disposition de la direction départementale de la santé de Pointe-Noire. Qui, à son tour et sans délais les met à la disposition des structures sanitaires qui ont en besoin.

Mesurant à sa juste valeur l'importance du sujet et surtout la gravité de la pandémie, les Directeurs généraux des sociétés pétrolières réunies au sein de l'AOPC se sont collectivement mobilisés. Martin Deffontaines de Total E&P Congo, Marco Rotondi de Eni Congo, Christophe Blanc de Perenco et Serge N'Siemo, le Directeur général de Chevron Congo par intérim, ont individuellement effectué le déplacement pour aller remettre ce don. Au nom du Préfet et de ses concitoyens, le Député-maire de la ville de Pointe-Noire, M. Jean-François Kando, a réceptionné ses matériels médicaux, d'hygiène et de protection individuelle, qu'il a aussitôt remis au Dr Aubièrge Victoire Kimpaboudi Matondo, la Directrice Départementale de la santé à Pointe-Noire.

Au-delà de ce don, l'AOPC va travailler avec la direction départementale de santé de Pointe-Noire pour améliorer les conditions des centres d'accueils des patients à Pointe-Noire. Ainsi, pour faciliter les déplacements du personnel de santé intervenant dans le cadre du plan national de riposte contre le Covid-19, l'AOPC offre 40.OOO litres de carburant à la direction départementale de la santé de Pointe-Noire au bénéfice des centres de santé référencés.

Au nom de ses confrères de l'AOPC, Martin Deffontaines le directeur général de Total E&P Congo, a indiqué que cette contribution participe de la réponse à l'appel du gouvernement pour lutter contre cette pandémie qui touche le Congo. *« Nous sommes fièrs aujourd'hui de pouvoir contribuer à l'effort national qui est entrepris pour lutter contre cette pandémie. Au travers de ces dons, nous tenons à manifester la solidarité pétrolière aux côtés du gouvernement qui met tout en œuvre pour lutter contre cette pandémie. Il y aura d'autres donations sur lesquels nous travaillons, et nous avons fait aussi l'effort de donner de bon d'essence pour que les personnels soignants se déplacent. Et nous allons aussi commander des respirateurs, puis améliorer les services de santé en r---éhabilitant certains centres d'accueil des patients pour que cette lutte contre cette pandémie se passe le mieux possible à Pointe-Noire »*, a dit Martin Deffontaines, directeur général de Total E&P Congo.

En réceptionnant ces équipements et matériels, le maire de la ville de Pointe-Noire a exprimé sa satisfaction et apprécié la volonté de l'AOPC d'accompagner les pouvoirs publics dans la prise en charge des malades et la prévention contre le corona virus. Notamment cet engagement d'investir dans les respirateurs, qui sont des instruments importants et nécessaires pour redonner vie à ceux qui arrivent pratiquement en phase critique de cette pandémie.

Loin de s'en tenir à ce seul don, l'AOPC reste active dans la réalisation de certains autres projets en matière de santé publique en général, et pour continuer à contrer cette pandémie à Pointe-Noire et dans tout le pays.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE

N° 103/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des Titres Fonciéres est en cours.
Cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis / Département	Requérants
01	N° 5012 du 22/08/19	Section B2, bloc 150, Plle 6, Sup.359, 25 m2	58, Rue Mossendjo –Quartier Diata	Makélékélé	KIBA ISSONGO LA-NGATSESSE
02	N° 5092 du 03/10/19	Section - ; bloc - ; Plle - ; Sup.419, 38 m2	Mayanga (Quartier Ngampoko)	Madibou	BAMANA MATONDO Viscia Juvelde
03	N° 4728 du 15/03/19	Section B2, bloc 138, Plle 3, Sup.364, 34 m2	44, Rue Boupanda (Qtier Diata)	Makélékélé	MOUANZA Albert
04	N° 5386 du 22/01/20	Section - ; bloc- ; Plle - ; Sup.2000, 00 m2	Kombé (Domaine Mayala)	Madibou	NIKOUZOLOLO Christ Nadieu
05	N° 5387 du 22/01/20	Section - ; bloc - ; Plle - ; Sup.500, 00 m2	Kombé (Domaine Mayala)	Madibou	NIKOUZOLOLO Christ Nadieu
06	N° 20605 du 10/09/19	Section A3 ; bloc 15, Plle 8(ex 68), Sup.312, 23 m2	68, Rue Matouba Abraham	Makélékélé	DIAMOUANGANA Jean
07	N° 4361 du 25/06/18	Section AR/2 ; bloc 74 ; Plle 14 ; Sup.336, 50 m2	Sita Maléla (Q. Sangolo)	Madibou	MAKADI pour enfants Koria Vivianne
08	N° 5394 du 23/01/20	Section B2, bloc 186, Plle 10 bis, Sup.178, 78 m2	32 bis, Rue Nyanga (Quartier Diata)	Makélékélé	MPASSI Exaucé Eben -Ezer
09	N° 5314 du 19/12/19	Section G, bloc 3, Plle 3, Sup.206 m2	6, Rue Mafouta Sébastien (Q. Kinouani)	Bacongo	KIOKA Ravi
10	N° 4679 du 01/02/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.4335, 80 m2	Rue Malonga M. Qtier Kibina	Madibou	TSIKA KABALA Victor
11	N° 5317 du 19/12/19	Section G, bloc 20, Plle 8(ex 9), Sup.240, 76 m2	18, Rue Mbala Prosper	Bacongo	DJOMBE Guy Lié
12	N° 5369 du 10/02/20	Section C2, bloc 107, Plle 20(ex 950), Sup.358, 63 m2	950, Rue Kitenguè (Qtier Mpissa)	Bacongo	MASSENGO Anselme Epiphane
13	N° 5312 du 16/12/19	Section D2, bloc 9, Plle 36, Sup. 361, 95 m2	18, Rue Ngandzi Mpiaka	Moungali	GUIMBI née NGOUNGA Honorine
14	N° 5335 du 26/12/19	Section E, bloc 6, Plle 26, Sup.971, 71 m2	Quartier la Glacière	Bacongo	MEVELLEC Jean Marie
15	N° 4884 du 17/06/19	Section BK, bloc 159(ex 25), Plle 3(ex 237 bis), Sup.635, 27 m2	Avenue Mbemba Alphonse (Qtier Mbouono)	Madibou	BITASSI Eugénie
16	N° 4624 du 13/07/18	Section C2, bloc 107, Plle 12 bis, Sup.400, 00 m2	255, Rue Alexandry (Qtier Mpissa)	Bacongo	MBOUALA Victor
17	N° 5296 du 10/12/19	Section F, bloc 37, Plle 6(ex 10), Sup.203, 98 m2	79, Rue Mpossi Masséké (ex Berliozi)	Bacongo	YOKA IKAMA Raymond
18	N° 5343 du 30/12/19	Section AE, bloc 60, Plle 10, Sup.1011, 82 m2	69, Rue Georges Tsangou- Qtier Mansimou	Madibou	MALONGA Yvon Abel
19	N° 4787 du 24/04/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup 3177, 50 m2	Mitoko (Quartier Kiélé-Tenard)	Mfilou	Succession Keza Joseph
20	N° 4951 du 23/07/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.91858, 82 m2	Village Kinsélé	Pool	BIANSOUMBA Guy Fernand Roger
21	N° 4883 du 14/06/19	Section AM, bloc 99, Plle 5 – 6 (ex 1-2), Sup.663, 07 m2	4 et 6, Rue Ngo bis	Mfilou	MOUNGONDO Germain
22	N° 5245 du 11/11/19	Section BK, bloc 131, Plle 15, Sup.498, 25 m2	Quartier Mbouono	Madibou	BILOMBO Yohana Just Espérance
23	N° 5244 du 11/11/19	Section BK, bloc 131, Plle 16, Sup.498, 25 m2	Quartier Mbouono	Madibou	BEMBA NZOUZI Lyse Marina
24	N° 5305 du 13/12/19	Section BH2, bloc 117, Plle 4 bis, Sup.445, 93 m2	Rue Biyoudi R. Qtier Massissia	Madibou	MOUKEMO Grégoire
25	N° 5383 du 17/01/20	Section B, bloc 8, Plle 5, Sup.824, 80 m2	Quartier ex la télé	Makélékélé	TCHICOU née NGALA Jeanne Elisabeth
26	N° 5366 du 08/01/20	Section B2, bloc 158, Plle 12, Sup.372, 78 m2	21, Rue du Pool (Quartier Diata)	Makélékélé	MISSAMOU Félicie Lazarine Jusline
27	N° 5047 du 09/09/19	Section AV, bloc 123, Plle 23 bis, Sup.1145, 26 m2	Quartier Kimpouomo Bizinga	Madibou	NKOUNKOU Edmond Cyriaque
28	N° 5221 du 06/11/19	Section AD4, bloc 22, Plles 5- 6, Sup.790, 89 m2	Mafouta (Bakouétila Rigobert)	Madibou	La Société Civile Immobilière "SCI RAMBAULT"
29	N° 5225 du 06/11/19	Section AS2, bloc 116, Plle 10, Sup.400, 00 m2	21, Rue Mabanza Augustin	Madibou	KITANTOU MOUAKASSA Silver Ave Claudel
30	N° 5270 du 22/11/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.1563, 09 m2	Quartier Mdiba	Pool	MALOUMBI Jean Baptiste
31	N° 4703 du 28/02/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.244822, 2791 m2	Quartier Mdiba	Pool	ARCHEVECHE DE BRAZZAVILLE – EVECHE DE KINKALA
32	N° 4906 du 09/09/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400, 00 m2	Quartier Campement (Ignié)	Pool	BOBOMA Arielle Mellitat
33	N° 4316 du 17/05/18	Section AB, bloc 81, Plle 85, Sup.468, 74 m2	4, Rue Louzizila Elisabeth	Madibou	A.C.D.E. Plus

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2020

Pour l'Insertion légale

Brigitte OKOLA

Inspecteur Principal des Impôts

PUB

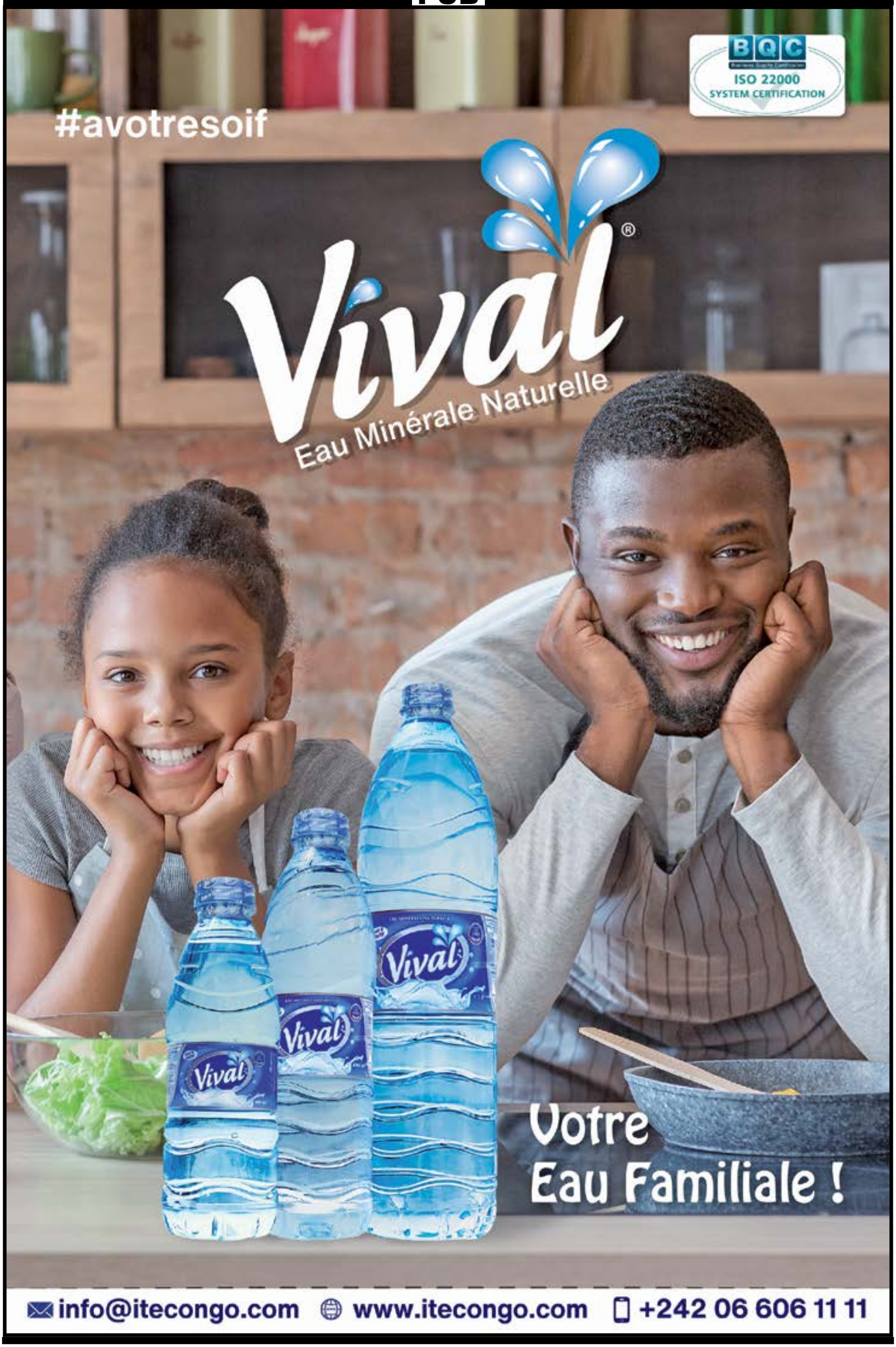
BQC
ISO 22000
SYSTEM CERTIFICATION
#avotresoif
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Vival
Votre
Eau Familiale !
info@itecongo.com
www.itecongo.com
+242 06 606 11 11